

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme LOUISE BOUCHER, présidente
M. MARIO DUMAIS, commissaire

**AUDIENCE PUBLIQUE
PORTANT SUR LE DÉVELOPPEMENT DURABLE
DE LA PRODUCTION PORCINE AU QUÉBEC**

DEUXIÈME PARTIE

VOLUME 86

Séance tenue le 19 mars 2003, à 19 h 30
Hôtel Rimouski
Salle Langevin-Ouellet
225, boul. René-Lepage Est
Rimouski

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 18 MARS 2003

SÉANCE DE LA SOIRÉE

MOT DE LA PRÉSIDENTE.....	1
PRÉSENTATION DES MÉMOIRES :	
MÉMOIRE DE M. NIL VOYER.....	1
MÉMOIRE DU CONSEIL DE BASSIN DE LA RIVIÈRE RIMOUSKI.....	15
MÉMOIRE DU CONSEIL DES MAIRES DE LA MRC RIMOUSKI-NEIGETTE.....	29
MÉMOIRE FUIR POUR PRODUIRE.....	42
MÉMOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-EUGÈNE-DE-LADRIÈRE.....	59

**(SÉANCE DU 19 MARS 2003)
(SÉANCE DE LA SOIRÉE)
(MOT DE LA PRÉSIDENTE)**

• 5 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette deuxième partie de la consultation publique sur le développement durable de la production porcine au Québec.

• 10 Je me présente, je m'appelle Louise Boucher. Je préside cette commission d'enquête et d'audiences publiques et je suis accompagnée, ce soir, de monsieur Mario Dumais.

Nos collègues, monsieur André Beauchamp et monsieur Alfred Marquis, sont, ce soir, en vacances, je pourrais dire, mais ils reprennent demain leur séance à Saint-Jean-sur-Richelieu.

• 15 Alors, nous avons, ce soir, cinq (5) présentations. À la suite de chacune des présentations, la Commission va poser quelques questions aux participants. Par ailleurs, je vous informe que, s'il advenait que vous constatiez qu'un fait est erroné, il est possible de rectifier des faits, ce que l'on appelle le droit de rectification. Alors, il faut s'inscrire
• 20 préalablement à l'arrière de la salle, au registre qui est ouvert à cette fin.

Mais je vous informe tout de suite que ce n'est pas une occasion qui vous est donnée de venir contre-argumenter sur une opinion d'un participant, c'est un droit qui vous est accordé pour corriger, rétablir les faits afin que la Commission puisse disposer des informations exactes
• 25 sur le sujet. Alors, les personnes à l'arrière, là, pourront vous expliquer ce qu'il en est.

Sans plus tarder, bien, j'inviterais notre premier participant de la soirée qui est monsieur Nil Voyer.

• 30 **M. NIL VOYER :**

Alors, bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, monsieur Dumais.

LA PRÉSIDENTE :

• 35 Bonsoir, monsieur Voyer!

M. NIL VOYER :

• 40 Alors, le titre de mon mémoire : «Nos sols : Le meilleur traitement de nos lisiers».

Alors, mon nom est Nil Voyer, je suis propriétaire de la Ferme Bicoise incorporée avec mon épouse Lise Anctil, une ferme laitière située à Bic. Nous cultivons deux cents (200) acres de terre, des fourrages et des céréales pour alimenter un troupeau de vingt-cinq (25) vaches
• 45 laitières. Nous y sommes installés depuis treize (13) ans.

Lise et moi avons adopté quatre (4) enfants de provenance diverse, soit de Colombie, du Mexique, de Taiwan. Je mentionne ce fait parce que je crois que la vie sur la ferme est un excellent milieu pour éduquer les enfants.

• 50

J'ai fait des études de niveau collégial à l'ITA, à La Pocatière, en zootechnologie. J'ai travaillé dans le domaine agricole depuis ce temps, entre autres, comme coopérant en Amérique du Sud, au Pérou durant deux (2) ans et au Venezuela pour une entreprise de commerce de bétail, encore là, tout près de... un peu plus de deux (2) ans.

• 55

J'ai présidé le conseil d'administration de Purdel pendant le déploiement en production porcine, sujet que je suis particulièrement fier d'être agriculteur et fier de l'agriculture québécoise en général. J'ai mis en place, sur ma ferme, une technologie de traitement global des effluents d'élevage, soit le compostage des fumiers solides et le traitement par biofiltration de type Biosor des eaux de laiterie, du lixiviat de compost et du purin, des vaches laitières.

• 60

Je fais aussi partie d'un club agroenvironnemental, Pursol, et j'ai entrepris de cultiver ma terre en intégrant des concepts plus écologiques tels que le travail minimum du sol et la valorisation par la fertilisation organique.

• 65

La Ferme Bicoise incorporée a gagné un Phoenix de l'environnement en deux mille un (2001) pour le savoir-faire en développement durable.

• 70

Je crois donc avoir une perspective différente de bien des gens impliqués de près ou de loin dans la production agricole.

• 75

Je fais cette présentation au BAPE parce que je suis désabusé par l'intransigeance du discours de certaines bêtes médiatiques. Nos sociétés se sont embourgeoisées et ont perdu contact avec l'agriculture.

• 80

Mon cheminement m'a amené à questionner la façon dont nous pratiquons notre agriculture. C'est pourquoi je me suis impliqué dans le compostage et la biofiltration.

• 85

J'avoue que je suis idéaliste, et le fait de composter le fumier de ma ferme m'apporte une grande satisfaction, mais jusqu'à quel point dois-je payer pour cet idéal?

• 90

Alors, je vous donnerais une description technico-économique. J'ai une ferme, vingt-cinq (25) vaches laitières, l'équivalent de cinquante (50) unités animales. Je cultive la moitié de ma ferme en céréales, tout simplement pour fournir les huit cents (800) ballots de paille pour faire le compostage.

J'utilise trois (3) semi-remorques, environ trente (30) tonnes par semi-remorque de sciures, pour balancer le rapport carbone/azote et trois (3) autres semi-remorques d'écorces de différentes essences; entre autres, ça peut être de l'érable, ça peut être aussi du bouleau, tout simplement pour ajouter un genre de structurant au tas de compost pour lui permettre de respirer mieux.

• 95

Alors, comme le procédé de compostage est un procédé de type aérobique, il faut absolument que la fermentation soit en présence d'oxygène.

• 100

Les coûts du système, c'est environ trois (3) fois l'investissement dans une gestion standard. Comme je disais tout à l'heure, ça cause des dépendances à la paille... une triple dépendance à la paille, à l'écorce et au bran de scie. Puis je vous dirais que c'est bien lorsque la neige est belle puis qu'elle est pluvieuse, il y a de la paille, mais une année sèche, il va falloir se mettre à acheter de la paille.

• 105

Ça crée une dépendance au bran de scie, tout simplement que si tu n'as pas un moulin à scie tout près, à deux (2) pas, il faut que tu paies minimum pour le transport et les écorces aussi.

• 110

Et je dirais aussi que la technologie Biosor, c'est un peu une technologie, je dirais, pas nécessairement reconnue dans le domaine agricole encore. Puis ce que vous voyez ici, là, je peux vous faire une brève description.

• 115

Vous avez l'étable avec un écurer d'étable conventionnel. Alors, c'est une étable conventionnelle, les vaches sont en stabulation, entravées. Ici, il y a un dégrillage qui se fait à la sortie de l'étable. Le fumier s'accumule dans le bâtiment durant trente (30) jours. Il y a un égouttement qui se fait par le plancher, qui va rejoindre les eaux de laiterie, les eaux de laiterie qui sont amenées et qui sont passées dans un biofiltre.

• 120

Le biofiltre, comme utilisé dans, entre autres, la ferme Purporc à Saint-Valérien, en fait, c'est un filtre à base de tourbe et de copeaux de bois. Je dirais que c'est assez récent que, dans le fond, les règles environnementales, les règles du ministère de l'Environnement ne sont pas nécessairement adaptées à ces types-là de traitement, dans le sens qu'il faudrait leur demander une exception, là, être... -- comment je dirais bien ça? -- traité comme une municipalité qui peut rejeter au ruisseau alors que, en agriculture, on ne peut pas rejeter aucun liquide au ruisseau. Donc, ce qui sort du biofiltre, même s'il est d'excellente qualité, il faut l'envoyer dans un champ d'épuration.

• 125

• 130

J'ajouterais aussi que les coûts de machinerie spécialisée, bien, pour faire la manipulation de ces composts-là, je dirais qu'on ne peut pas faire ça avec un tracteur de ferme. Alors, il a fallu que je m'équipe en conséquence.

• 135

Vous voyez ici, en dessous de l'écurer, ça, c'est l'accumulation après trente (30) jours... peut-être vingt (20) jours d'accumulation. Je déménage ça là puis j'ajoute des absorbants et des écorces puis tout ça est ventilé par un ventilateur qui aspire, en aspiration

continue, vingt-quatre (24) heures sur vingt-quatre (24), un ventilateur de dix (10) HP. Alors, c'est une autre dépendance au coût d'électricité.

- 140 Je veux, par le dépôt de ce mémoire, corriger quelques perceptions et démolir quelques mythes. L'un d'eux est que la gestion liquide est condamnable, car dangereuse pour l'environnement. Aussi, lorsqu'un journaliste tel que... -- je ne sais pas si je dois... je peux nommer les journalistes, c'est des personnes publiques -- tel que Lionel Levac, qui est un journaliste de Radio-Canada très connu dans le domaine agricole, qui a dit sur les ondes de Radio-Canada qu'avec la gestion liquide, lors des épandages, il y a, et je cite : «Pollution automatique». «Pollution automatique».
- 145

C'est faux et je vais le démontrer. Cette affirmation démontre bien l'ignorance des phénomènes et des forces qui s'exercent dans les sols agricoles.

- 150 D'abord, je voudrais vous mentionner un fait, c'est qu'on va prendre une supposition, on épand quarante (40) mètres cubes à l'hectare de lisier sur un sol en culture, ça représente, en équivalent de précipitation, quatre (4) millimètres d'eau. Alors, déjà là, quatre (4) millimètres d'eau, est-ce qu'il y a une atteinte à la nappe phréatique? Encore faudrait-il qu'elle se rende à la nappe phréatique.
- 155

Alors, j'aborderais mon texte puis j'aimerais le lire avec les gens de la salle puis avec vous, Madame la Présidente.

- 160 Vous, comme moi, avez sans doute déjà donné du sang. Avant la prise de sang, on vérifie votre groupe sanguin en prélevant une goutte de votre sang qui perle sur le bout de votre doigt incisé à l'aide d'une pipette minuscule de la grosseur d'un cheveu. Le sang s'élève dans la pipette par simple contact, on dit «par capillarité».

- 165 Alors, c'est des tensions qu'on appelle superficielles, qui font que le liquide s'élève dans la pipette, c'est la même chose qui se produit dans les sols, dans les capillaires du sol. Puis, plus le capillaire est petit, plus la force d'attraction vers le haut est grande.

- 170 Ce sont les mêmes forces capillaires qui s'exercent dans le sol agricole. Plus la couche arable du sol est profonde, plus elle sera composée de pores de différentes grosseurs, soit des macropores ou des micropores.

- 175 Si le sol est bien drainé en profondeur pour rabaisser la nappe phréatique – il faut dire quand on parle de drainage, je crois qu'en agriculture, on connaît ça beaucoup parce que dans le fond, à bien des endroits, on ne pourrait pas passer avec de la machinerie s'il n'y avait pas du drainage d'effectué pour rabaisser la nappe phréatique.

- 180 Alors, on peut s'imaginer que, vis-à-vis d'un drain qui est installé à environ un à deux (2) mètres de profondeur, la nappe phréatique est toujours en bas du drain. Et où est-ce qu'il n'y a pas de drain, c'est parce qu'il n'y en a pas besoin, donc la nappe phréatique est déjà assez basse.

Si le sol est bien drainé en profondeur pour rabaisser la nappe phréatique, li sera aéré... des macropores. Lors de la pluie, il pourra se gorger d'eau, dû aux micropores, et retenir cette eau dans le but de la restituer aux plantes plus tard dans la saison ou lors de sécheresse. Il pourra puiser par capillarité à même la nappe phréatique pour compenser les pertes dues par l'évapotranspiration des plantes.

Le pouvoir de rétention de l'eau est proportionnel à la texture du sol. Alors, quand je parle de texture, je parle des composantes du sol. Ici, vous avez une représentation à l'échelle d'un grain de sable, un grain de limon, puis le petit point en bas, c'est un grain d'argile, pour vous donner une idée de la différence, là, de structure du sol.

Alors, si un sol est catégorisé comme sableux, bien, vous pouvez vous imaginer qu'il y a beaucoup plus de macropores dans un sable que dans un argile, disons. Un argile a plutôt tendance à être imperméable tandis qu'un bon mélange serait un «foam» sableux, un «foam» limoneux, un «foam»... alors, il y a différents types de sols. On les caractérise par des analyses.

Le pouvoir de rétention d'eau est proportionnel à la texture du sol -- soit le sable, limon et argile, dans différentes proportions -- à la structure du sol. La structure du sol, on réfère à la compaction ou non. Alors, sur le graphique suivant, ici on a un sol normal. On peut voir qu'il y a vingt et un pour cent (21 %) d'air dans la couche arable, trente pour cent (30 %) d'eau et quarante pour cent (40 %) de sol.

Autrement dit, chaque mètre cube de sol arable, je veux dire, ce n'est pas n'importe quel sol, ce n'est pas de la glaise, là. Il y a vingt et un pour cent (21 %) d'air puis trente pour cent (30 %) d'eau. Alors, cinquante pour cent (50 %) du sol n'est pas du sol mais plutôt de l'air et de l'eau; alors que vis-à-vis d'une trace où est-ce qu'il y a eu une compaction, vous voyez, le niveau d'air diminue de dix pour cent (10 %). Et on voit, à la loupe, là, qu'ici, il y a des pores, il y a des espaces interstitiels beaucoup plus grands.

De nos jours, on peut caractériser les sols de manière à en déterminer la capacité de rétention d'eau et on peut calculer la capacité d'adsorption. Alors, quand on parle de capillaire, on parle d'absorption mais lorsqu'on parle d'adsorption, c'est plutôt au niveau des échanges chimiques des sols.

Alors, lorsqu'on parle de, exemple, on parle souvent du phosphore, moi, on m'a toujours dit, parce que j'ai étudié en agriculture, c'est malheureux, on m'a toujours dit que le phosphore était presque immobile dans le sol dû aux liaisons qui se faisaient avec l'aluminium. Alors, je ne peux pas voir que le phosphore puisse être lessivé dans le sol parce qu'il est lié chimiquement avec soit l'aluminium ou le calcium.

On déterminer aussi le pH de manière à le corriger, s'il y a lieu, avec des applications de chaux. Un bon pH veut dire une capacité d'échange cationique améliorée et une fertilité plus grande.

• 230 Il est faux de prétendre qu'un liquide, quel qu'il soit, épandu à la surface d'une parcelle de sol en culture atteindra automatiquement la nappe phréatique. Au contraire, l'activité biologique des sols en culture, dans les premiers centimètres du sol, est la garantie d'une bonne dégradation des fumiers et des lisiers. La structure du sol cultivé et bien drainé est aussi une garantie de protection de la nappe phréatique.

• 235 Aussi, est-il nécessaire de le dire, tout est une question de dosage. Avec le taux d'application généralement recommandé, il n'y a effectivement pratiquement aucun danger de contamination.

Alors, je passerais à des pistes de solutions.

• 240 Moi, je dirais que le gouvernement, pour ce qui est des suggestions quant au type d'élevage proposé, devrait permettre tous les genres de modèles, de l'intégration à la propriété individuelle et... jusqu'à l'agriculture de proximité, s'il y a des intéressés.

• 245 Je ferais une remarque au niveau de l'intégration coopérative, dans le sens que, lorsque l'intégrateur t'appartient sous forme collective, en étant une coopérative, je crois que c'est drôlement plus intéressant pour les producteurs. Puis si la coopérative, avec d'autres coopératives affiliées, a développé un réseau de génétique, c'est encore drôlement plus intéressant.

• 250 Puis si la coopérative est associée avec d'autres coopératives pour se donner une fédération de coopératives qui, elle, détient des installations d'abattage, bien, tout ça, un jour, ça va... ça va être... on pourra le désigner comme étant une grappe industrielle, vous savez ce que l'actuel maire de la ville de Montréal a toujours prôné, le développement par les grappes, industrielles, je pense que c'est un excellent exemple du domaine coopératif en agriculture au Québec.

• 255 Alors, pour inciter des gens à améliorer leur pratique, je crois qu'il faudrait plutôt que d'y aller de manière coercitive, il faudrait y aller plutôt de manière incitative. Je m'explique. Je pense qu'ici, on pourra voir la bible des producteurs agricoles, ça devrait être ça dans les prochaines années, améliorer les pratiques de travail du sol, tout simplement parce que, même si on n'aurait pas de surplus quelconque dans le sol, si on travaille mal le sol, il pourra ruisseler dans les ruisseaux, il pourra être dégradé, il pourra être compacté.

• 265 Alors, je pense que c'est de première importance, c'est de pratiquer des meilleures pratiques de conservation des sols.

• 270 J'invite les intervenants à voir plus loin et à développer leur vision plus loin qu'au seul domaine agricole, de manière à développer une approche globale. Ainsi, l'on pourrait créer un organisme qui pourrait représenter les agriculteurs pour la reconnaissance des sols agricoles et leur certification comme puits de séquestration du carbone. Ceci permettrait de négocier la vente de droit d'émission de CO2 et permettrait le financement d'activité qui, autrement, serait

difficilement rentable; exemple, le traitement des lisiers par compostage avec des résidus forestiers et -- entre autres, c'est un autre exemple -- la production d'électricité par éolienne, à partir d'éolienne.

- 275 Je donne cet exemple-là parce que dernièrement, il y a eu des appels d'offre du gouvernement. La façon de procéder est un peu cavalière, il y a des compagnies qui viennent nous offrir d'installer des éoliennes sur nos terres puis, comme on est les derniers au bout de la mangeoire, bien, on nous met... on n'a aucun rapport de force.

- 280 Je dirais que si on avait un organisme qui nous représenterait parce que, dans le fond, Hydro-Québec, ils vont payer un coût normal pour l'électricité produite mais ils vont sans doute se positionner, eux, pour recueillir les droits d'émission de CO₂, étant donné que l'énergie éolienne, c'est une pratique... c'est une production d'énergie verte.

- 285 Tout cela inciterait les agriculteurs à utiliser les méthodes de travail minimum du sol, culture sur billon, et cetera. Ces méthodes nous démontrent leur efficacité pour stabiliser et améliorer la structure du sol, augmenter le taux de matière organique par la séquestration du CO₂ et la décomposition aérobique non émettrice de protoxyde d'azote qui, vous le savez, est un gaz à effet de serre.

- 290 La Financière agricole devrait aussi créer de toute pièce un programme de stabilisation pour la culture commerciale du foin, redonner à la production fourragère ses lettres de noblesse au Québec, province fourragère par excellence. Qui sait, avec le réchauffement global du climat, il y aura un marché en croissance à combler.

- 295 Je mentionne le fait parce qu'il y a des gens qui disent que la production porcine est en lien direct avec la production de maïs. Probable qu'il y a un lien mais je dirais plutôt indirect. S'il y a une production de maïs, c'est tout simplement parce qu'il y a un plan de stabilisation de cette production-là. Les producteurs ne cultivent pas de maïs pour les beaux yeux... pour le plaisir de se promener sur un tracteur, il faut que ça leur rapporte à quelque part.

- 300 Alors, j'inviterais aussi le ministre de l'Environnement à inciter le ministre des Affaires municipales -- en l'occurrence, c'est le même -- à exempter les agriculteurs qui mettent un toit sur leur structure. En effet, un producteur qui met une toiture sur son bâtiment est taxé immédiatement par sa municipalité, alors qu'une fosse à lisier n'est pas taxable. Il y a comme une aberration.

Conclusion.

- 310 Enfin, j'inviterais le gouvernement à faire preuve de discernement et de courage politique de manière à identifier les réelles motivations de ces groupes de pression. Ne serait-ce pas là une nouvelle forme de spéculation?

- 315 En effet, avant, on disait : «Sauvons-nous des campagnes.» Vous savez, il y a eu un exode des campagnes puis tout le monde était très heureux en ville. Là, tout à coup, on revient

puis on dit : «Sauvons les campagnes.» En fait, ce sont des «baby boomers» qui préparent leur retraite ou des gens encore moins respectables, des fanatiques.

Alors, je vous remercie beaucoup.

• 320

LA PRÉSIDENTE :

Merci, monsieur Voyer.

• 325

Il y a des gens aussi qui étaient là depuis longtemps, qui n'étaient pas nécessairement agriculteurs, on est d'accord?

M. NIL VOYER :

• 330

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

• 335

O.K. Ma première question : vous avez parlé, bon, des bonnes pratiques agricoles puis d'ailleurs, peut-être pour les fins de la transcription, est-ce que vous pourriez donner le titre de la bible? Je la connais, mais donner le titre exact.

M. NIL VOYER :

• 340

Le Guide des pratiques des conservations en grandes cultures.

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. Merci.

• 345

M. NIL VOYER :

Qui sera d'ailleurs...

• 350

LA PRÉSIDENTE :

Qui est d'ailleurs déposé, là...

M. NIL VOYER :

• 355

J'imagine, oui.

LA PRÉSIDENTE :

• 360

... dans la documentation de la Commission.

Donc, vous nous avez dit que, dans le fond, quand on respecte le guide des bonnes pratiques, on ne devrait pas avoir de problèmes... on ne devrait pas créer des problèmes à l'environnement. Vous avez fait votre exposé puis je vous en remercie. C'est plaisant d'avoir des exposés qui font visualiser des phénomènes.

M. NIL VOYER :

Hum hum.

LA PRÉSIDENTE :

Mais on a, au cours de l'audience, entendu dire que les échantillons de sol ne sont pas toujours... en tout cas, on a démontré qu'il y avait un écart dans l'interprétation des résultats, selon le laboratoire qui examinait l'échantillon de sol.

Alors, est-ce que cette imprécision qui pourrait ressortir, dans le fond, de l'analyse des sols, ne pourrait pas être un inconvénient justement pour établir un bon plan de fertilisation puis s'assurer que, la démonstration que vous nous avez faite, se réalise et se confirme?

M. NIL VOYER :

Je prends quelques notes.

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum.

M. NIL VOYER :

Bon. Au niveau de l'imprécision des analyses, il y a quand même une méthode à utiliser lorsqu'on prend des échantillons dans un champ. Alors, on se promène en zigzaguant puis en prenant des échantillons à telle profondeur, avec un appareil pour prendre une carotte de sol. On mélange ça pour que ce soit représentatif.

Maintenant, lorsqu'on dit «imprécision», c'est au niveau du laboratoire?

LA PRÉSIDENTE :

Oui. C'est que l'échantillon a été examiné par six (6) laboratoires puis les résultats étaient différents, puis il y avait même des écarts de vingt pour cent (20 %), là.

M. NIL VOYER :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

Si je me rappelle bien, là, je vous résume ça très rapidement.

• 410

M. NIL VOYER :

Bon. Je vous dirais que la technologie évolue, hein, puis il y a des réseaux qui ont été développés dernièrement, on appelle ça de l'agriculture de précision, là. Dans le fond, on utilise, dans le fond, de la technologie militaire pour cartographier des sols et puis, avec un véhicule quatre (4) roues motrices, on se déplace dans le champ puis on prend des échantillons de place en place, puis on peut établir une cartographie du sol. Alors, on peut voir la concentration du phosphore qui se retrouve à tel endroit, plus élevé, à tel autre endroit, moins élevé, puis pour différents métaux, on peut l'établir, la cartographie des sols.

• 415

• 420

Alors, c'est une façon peut-être de remédier à l'imprécision, s'il y a imprécision. Bon. Il y a des gens qui disent qu'il y a imprécision. Bon. Une manière de remédier à ça, c'est l'agriculture de précision.

• 425

Alors, on cartographie le sol pour tous les éléments, le calcium, le phosphore, le magnésium, le zinc. Alors, à partir de ça, là, on peut établir, là, dans telle zone, puis ça se fait, là, vraiment à partir d'un beaucoup plus grand nombre d'échantillons. Alors, les lois de la statistique me disent que, plus tu prends des échantillons, plus tu rabaisse le niveau d'imprécision.

• 430

Maintenant, au laboratoire. Les laboratoires, en théorie, de la manière que... on m'a expliqué de la manière que ça fonctionnait, ils se vérifient avec des échantillons étalons. Alors, peut-être qu'ils devraient se vérifier plus souvent, s'il y a imprécision. Alors moi, je commente sur des choses que je ne connais pas mais je peux vous dire que, s'il y a imprécision, il y a un moyen d'y remédier. Mais la problématique, c'est qu'il faut toujours allonger les dollars.

• 435

Alors, quand vous faites de l'agriculture de précision, ça coûte de l'argent faire cartographier le sol puis il faut voir que peut-être c'est bon peut-être pour trois, quatre (3-4) ans mais il faut renouveler éventuellement.

• 440

Est-ce que ça vaut le coût? Les gens nous disent que, oui, ça vaut le coût pour vraiment, là, appliquer, je ne sais pas, moi, si ça prend deux (2) tonnes de chaux à l'acre dans le bout du champ puis, dans le milieu du champ, ça en prend une demi-tonne, bien, le camion qui applique la chaux se déplace puis il fait varier la vitesse d'avancement du pont puis on fait varier les applications. Ça peut se faire pour le phosphore, ça peut se faire pour les autres minéraux.

• 445

Puis, je m'excuse, à La Pocatière, il y a une entreprise qui développe le même procédé mais pour l'application des lisiers. Mais encore là, c'est encore... c'est de la technologie, ça coûte de l'argent.

• 450

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

• 455

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Monsieur Voyer, vous avez mis en opération chez vous un système de traitement des déjections qu'on nomme Biosor. Pouvez-vous, en quelques mots, nous dire depuis quand c'est en opération, êtes-vous satisfait des résultats et quel impact s'observe par vous ou par vos voisins sur les odeurs?

• 460

Évidemment, là, on n'est pas dans une exploitation porcine, une exploitation bovine, là, le problème des odeurs n'est pas le même, mais quand même, est-ce qu'il y a, d'après vous, un impact sur les odeurs et est-ce que la technique est à point, à l'heure actuelle, et depuis combien de temps vous l'utilisez?

• 465

M. NIL VOYER :

Bon. Ça fait maintenant trois (3) ans que j'utilise le compostage du fumier solide et puis ça fait l'équivalent au niveau de la biofiltration. Alors, la biofiltration, ça s'est avéré plus complexe que la biofiltration dans le domaine porcin parce que le lisier de porc a la particularité qu'il décante. Alors, le liquide le surnageant est beaucoup plus clair, là, entre guillemets, que du purin de vache laitière.

• 470

• 475

On ne l'aurait pas cru, hein, mais le purin de vache laitière, ça l'a une bonne densité, une bonne... -- comment je dirais bien ça? -- un bon grade. La façon de le faire décanter, bien, effectivement, c'est d'y mettre du liquide, les eaux de laiterie, alors ça aide à la décantation. Et tout ce qui s'appelle flottant flotte sur le dessus, tout ce qui peut décanter décante dans le fond puis on prélève l'entre-deux eaux puis on l'envoie dans un préfiltre puis, à partir du préfiltre, ça s'en va dans le biofiltre. De façon séquentielle, on envoie tant de liquide pour ne pas surcharger le...

• 480

Alors, ça fonctionne bien mais la problématique, c'est toujours les dollars, hein? Après trois (3) ans, il y a des signes de fatigue dans le sens que ça commence à peut-être... la dégradation du biofiltre s'en vient.

• 485

Il y a d'autres problématiques que je mentionnais tout à l'heure. Le ministère de l'Environnement n'a pas de... -- comment je dirais bien ça? -- de réglementation spécifique pour cette technologie de traitement-là. Alors, on ne peut pas rejeter le liquide au ruisseau, il faut l'envoyer dans un champ d'épuration. Le champ d'épuration va devenir éventuellement saturé. Alors, il y a une vie utile aussi pour le champ d'épuration.

• 490

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 495

Et sur les odeurs?

M. NIL VOYER :

- 500 Sur les odeurs, il y a dégagement d'odeur au moment de la manipulation des fumiers, une fois par mois. Alors, c'est peut-être une journée, là, huit (8) heures de travail avec un tracteur de ferme... un tracteur industriel, de type industriel. Mais ça se limite probablement au site de la ferme. En tout cas, je n'ai pas eu nécessairement de plainte de mes voisins, là, puis je dirais que je suis assez surveillé, alors...

• 505

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Vous utilisez de la paille, de l'écorce, du bran de scie; vous avez dit : «Pour le bran de scie, j'ai la chance d'être localisé près d'une petite scierie.»

• 510

Quelle est votre estimation de l'état de disponibilité de bran de scie, de copeaux de bois pour des entreprises qui voudraient travailler sous forme de... avec de la litière dans la région?

M. NIL VOYER :

• 515

Regardez, au niveau de la litière, tout type de bran de scie pourrait faire, là, puis il y a de la disponibilité. Entre autres, il y a des scieries, là, dans la région des Basques, Cèdres Basques produisent un bran de scie de cèdre. Il y a une scierie qui était à proximité de ma ferme, qui a brûlé l'an passé, ce qui m'a amené à être obligé de faire venir du bran de scie de Luceville, du bran de scie de Cèdres Basques, du bran de scie de... j'ai essayé Damaboïs aussi.

• 520

Alors, j'ai fait venir des écorces de Damaboïs à Saint-Damase. Je fais venir ça des semi-remorques pour éviter les coûts de transport, alors ça vient par trente (30) tonnes du coup, mais c'est vraiment le coût de transport qu'il faut défrayer. Mais je dirais qu'on est en compétition -- puis ça, on ne le savait pas tant qu'on ne l'a pas essayé, là -- avec des entreprises comme à Frédéricion, je crois, au Nouveau-Brunswick, où est-ce qu'il y a bien des voyages qui vont se livrer là, puis eux, c'est Boralex qui produit de l'électricité à partir de la combustion de ces écorces-là. Alors, je pense qu'il faudrait leur appliquer un tarif pour l'émission des gaz à effet de serre.

• 530

LA PRÉSIDENTE :

Comment ça se passe avec vos voisins?

• 535

M. NIL VOYER :

Je dirais qu'on ne se parle pas.

• 540

LA PRÉSIDENTE :

Ah non, c'est tendu?

M. NIL VOYER :

• 545

Depuis qu'un de mes voisins a fait une pétition pour empêcher tout développement porcin, puis depuis qu'il y a eu une réglementation abusive, là, qui a été faite à Bic comme tel, là, je crois que c'est très malsain comme climat, puis on n'est pas consulté comme agriculteur. Vous allez sans doute avoir un mémoire de déposé de la part de la municipalité. Il n'y a eu aucune consultation des agriculteurs.

• 550

On a fait une réglementation de type abusive sans consultation, où les simples remarques qu'on a pu donner, n'ont pas été prises en considération. Alors, c'est vraiment de la... j'appellerais ça la dictature de la démocratie. Alors, ils sont majoritaires, ils font ce qu'ils veulent.

• 555

Je pense qu'on n'a pas le choix, entre autres, de démontrer notre bonne foi en faisant des pratiques de conservation, en essayant des technologies de compostage, différentes technologies.

• 560

Mais je vous dirais que depuis que je fais du compost puis depuis que j'utilise cette technologie-là, je ne vends pas mon lait plus cher. Peut-être que mon voisin, il va avoir une meilleure évaluation de sa maison, parce qu'il disait que sa maison, elle allait dévalué, mais moi, je n'aurai pas de retour, ça, c'est évident.

• 565

Alors, le climat est très malsain puis je crois que... peut-être que je devrais faire l'effort de discuter avec mes voisins plus. C'est sans doute de ma faute, hein?

LA PRÉSIDENTE :

• 570

C'est vous qui le dites, ce n'est pas moi qui le dis. C'est ce que je voulais dire par là.

Mais comment ça devrait se passer...

• 575

M. NIL VOYER :

Bien, je pense que...

LA PRÉSIDENTE :

• 580

... pour qu'il y ait une meilleure acceptation sociale?

M. NIL VOYER :

• 585 Je pense qu'il y a eu... il ne faut pas s'en cacher, il y a des gens qui se sont faits manipulés, hein, des gens qui regrettent d'avoir participé à ces groupes de pression-là parce qu'ils se rendent bien compte que, bon, ça arrive qu'il y a des inconvénients, il y a des odeurs, ça arrive, mais ce n'est pas eux autres qui vont prendre les devants, là, pour faire une autre pétition pour dire, on s'est trompé, tu sais? Ça, c'est évident, là, tu sais?

• 590 Il y en a d'autres qui ont monté en épingle des situations puis on se retrouve avec ça. Bon. Il ne faut pas présumer de leur mauvaise foi, mais on peut penser qu'il y a de la mauvaise foi derrière ça. Puis, comme je vous disais, on n'a pas le choix, on est minoritaire, alors on plie l'échine puis on accepte. On n'a pas le choix.

• 595 **LA PRÉSIDENTE :**

Juste une petite précision avant qu'on ne termine. Quand vous parlez de bâtiment avec toiture, c'est des fosses avec toiture qui sont taxées ou c'est la toiture qui est taxée?

• 600 **M. NIL VOYER :**

C'est le bâtiment.

• 605 **LA PRÉSIDENTE :**

Le bâtiment, vous parlez de quoi, de...?

• 610 **M. NIL VOYER :**

C'est si tu as soit une fosse...

• 615 **LA PRÉSIDENTE :**

Une fosse. O.K.

• 620 **M. NIL VOYER :**

... avec une toiture...

• 625 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

• 625 **M. NIL VOYER :**

... automatiquement, tu es taxé parce que c'est un bâtiment, alors qu'une fosse n'est pas taxable.

• 630 **LA PRÉSIDENTE :**

O.K.

• 635 **M. NIL VOYER :**

Une fosse sans toiture n'est pas taxable.

• 640 Alors, il y a comme une aberration parce que si on veut faire, entre autres, du compostage, des manipulations comme ça, je crois que c'est comme évident qu'il faut mettre une toiture, puis on nous pénalise automatiquement.

• 645 Alors, ces municipalités-là nous passent des règlements, là, abusifs mais par contre, n'intercèdent pas pour ceux qui font des efforts. Alors, je crois qu'il y a évidence de mauvaise foi.

• 645 **LA PRÉSIDENTE :**

Sur ce, je vous remercie beaucoup d'avoir témoigné devant la Commission.

• 650 **M. NIL VOYER :**

Je vous remercie. Je vous remercie.

• 655 **LA PRÉSIDENTE :**

Je vous souhaite une bonne fin de soirée.

• 660 Maintenant, j'inviterais le Conseil de bassin de la rivière Rimouski et ses deux (2) porte-parole, monsieur Jean-François Girard et monsieur Robert Savoie. Peut-être m'indiquer qui est qui?

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

• 665 Oui. Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, bonsoir. Je suis Jean-François Girard, coordonnateur du Conseil de bassin de la rivière Rimouski depuis tout près de quatre (4) ans et, m'accompagne ce soir, donc, Robert Savoie qui est trésorier du Conseil de bassin et qui est représentant de citoyen au conseil d'administration de l'organisme.

• 670 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, messieurs, bonsoir!

M. ROBERT SAVOIE :

- 675 Bonsoir.

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

- 680 En guise de préambule, j'aimerais vous préciser que le Conseil de bassin est très heureux de participer à cette consultation publique et de présenter son mémoire sur cette question. Le mémoire qu'on présente ce soir et que vous avez entre les mains, on a travaillé fort dessus. En fait, ça, c'est la cinquième version, je pense.

- 685 Donc, le contenu du mémoire a fait consensus auprès des membres du Conseil d'administration, c'est-à-dire qu'il est le fruit d'un travail de concertation entre vingt-sept (27) personnes appartenant à divers organismes du milieu, qui proviennent d'une douzaine de secteurs d'activités qui sont concernés par la gestion de l'eau dans le bassin versant de la rivière Rimouski.

- 690 Alors, je ferai une lecture intégrale du mémoire qui vous a été transmis, là, il y a une quinzaine de jours. Donc, mémoire présenté par le Conseil de bassin de la rivière Rimouski, la Table de concertation pour la gestion intégrée de l'eau.

- 695 Alors, je débiterai par la présentation de l'organisme.

- Le Conseil de bassin de la rivière Rimouski est un organisme sans but lucratif dont les activités ont débuté en juin deux mille (2000). Son incorporation officielle a eu lieu en mars deux mille un (2001).

- 700 Le conseil d'administration, qui agit à titre de table de concertation, est composé de vingt-sept (27) membres divisés en quatre (4) catégories et provenant de douze (12) secteurs d'activités. Trois (3) membres y représentent le secteur agricole.

- 705 Le principal mandat du Conseil de bassin est de promouvoir la gestion intégrée des ressources par bassin versant, en concertation, dans un esprit de développement durable, dans le but d'assurer la protection et la mise en valeur du milieu hydrique et des ressources qui lui sont associées.

- 710 Son terrain d'action est le bassin versant de la rivière Rimouski, un territoire de mille six cent trente-cinq (1 635) kilomètres carrés dont cinq pour cent (5 %) de la superficie est composé de milieux agricoles.

- 715 L'approvisionnement en eau de qualité optimale ainsi que la conservation et la restauration des écosystèmes aquatiques et riverains sont parmi les cinq (5) grands enjeux de la gestion de l'eau identifiés dans le bassin versant par le Conseil de bassin. C'est à cet égard que le Conseil de bassin s'intéresse à l'utilisation du sol et aux pratiques en cours dans le milieu agricole et prend part à la présente consultation publique. Alors, pour de plus amples informations sur l'organisme et ses activités, on vous invite à consulter le site Internet du Conseil de bassin, le www.cbrr.org.

• 720

Alors, maintenant, l'introduction du mémoire en tant que tel.

• 725

En lien avec ses préoccupations concernant la santé publique, la santé des écosystèmes et l'utilisation harmonieuse et durable de la ressource hydrique, le Conseil de bassin de la rivière Rimouski s'inquiète des impacts négatifs potentiels de l'épandage de lisiers de porc sur la qualité des eaux de surface et souterraines, particulièrement dans les zones à risque.

• 730

Voici les recommandations du Conseil de bassin de la rivière Rimouski qui, nous croyons, sont de nature à réduire de façon notable les menaces à la qualité de l'eau et à contribuer significativement au développement durable de la production porcine. La majorité de ces recommandations propose des moyens visant à limiter l'entraînement des particules de sol et leur contenu en éléments fertilisants vers les cours d'eau.

• 735

Ces recommandations s'adressent à l'ensemble des intervenants du monde agricole mais plus particulièrement au ministère de l'Environnement du Québec et aux autres organismes publics possédant des leviers de planification et de réglementation.

• 740

D'abord, un premier point concernant l'efficacité des bandes riveraines.

• 745

On propose de s'appuyer sur la recherche et l'expérimentation existantes afin de s'assurer de la véritable efficacité du pouvoir filtrant de la bande riveraine telle qu'elle est préconisée par la réglementation actuelle en milieu agricole et ajuster la réglementation et les pratiques en conséquence.

• 750

À cette fin, la composition végétale et la largeur de la bande en fonction de différentes conditions édaphiques, par exemple, la pente, le sol, l'exposition, sont les principaux aspects qui devraient être pris en considération.

• 755

En plus du pouvoir filtrant, la fonction écosystémique des bandes riveraines devrait également être considérée. Des programmes de suivi de la qualité de l'eau devraient être mis en place et supportés par l'État, afin d'encadrer et supporter ce processus d'évaluation de l'efficacité des bandes riveraines.

Par ailleurs, si les connaissances s'avèrent insuffisantes, la recherche et l'expérimentation sur l'efficacité des bandes riveraines devraient être encouragées et supportées.

• 760

Un deuxième point concernant le respect de la réglementation sur les bandes riveraines.

On propose de mettre en place des mécanismes efficaces afin de s'assurer du respect de la réglementation actuelle, ou à venir, concernant les bandes riveraines en milieu agricole. Les ressources municipales et gouvernementales, la formation des individus, l'introduction de programmes de contrôle et de suivi systématiques et l'éducation auprès des producteurs

- 765 devraient être améliorés à cette fin. Des mesures incitatives devraient également être mises en place, en complément des mesures coercitives.

Un troisième point concernant la planification de l'épandage.

- 770 On propose d'améliorer les outils de planification des épandages -- par exemple, le plan agroenvironnemental de fertilisation -- et les conseils agronomiques pour mieux prendre en compte les secteurs à risque de lessivage et d'érosion vers les cours d'eau, en fonction notamment de la topographie, du type de sol, de son contenu en matière organique et du type de culture.

- 775 Un peu à l'image des PPMV en forêt privée, c'est-à-dire les plans de protection et de mise en valeur, une cartographie identifiant les secteurs susceptibles au lessivage et à l'érosion devrait être développée, intégrant également la localisation des sites de captage d'eau.

- 780 Les secteurs à risque feraient l'objet de modalités d'épandage et de pratiques culturales spécifiquement adaptées, basées sur le principe de précaution. Le plan agroenvironnemental de fertilisation est un outil utile et efficace mais sans doute perfectible, autant au niveau de la rigueur des mesures qu'il contient qu'au niveau du degré d'application de ces mesures. À cet égard, l'accès à de l'équipement performant et abordable est certainement un enjeu important.

- 785 Un quatrième point concernant les modalités d'épandage et les pratiques culturales.

- 790 On propose de promouvoir et supporter l'utilisation de modalités d'épandage et de pratiques culturales susceptibles de réduire les risques de lessivage et d'érosion. Un calendrier d'épandage mieux adapté aux exigences agronomiques et environnementales -- par exemple, croissance des plantes, topographie, type de sol, humidité du sol -- ainsi que diverses méthodes faciles d'application, notamment l'incorporation immédiate au sol, devraient être considérés à cette fin.

- 795 Certaines technologies prometteuses, comme les rampes d'épandage de précision à taux variable, devraient être développées et rendues plus facilement accessibles. Le nombre et la précision des analyses de sol devraient être augmentés en conséquence, de façon à faciliter l'utilisation de telles méthodes et équipements.

- 800 Un cinquième point concernant la gestion des fumiers par bassin versant.

- 805 On propose d'introduire le concept de capacité de support du bassin versant dans le calcul de surplus de phosphore, ou autres éléments fertilisants le cas échéant, venant compléter le bilan ferme par ferme.

Toutes les sources de phosphore, ou autres éléments fertilisants le cas échéant, existantes dans le bassin versant, qu'elles soient agricoles ou non agricoles -- par exemple, industrielles ou municipales -- devraient être connues et mesurées adéquatement devraient

être prises en considération pour s'assurer que la charge totale ne dépasse pas la capacité de support préalablement établie pour le bassin versant.

• 810

Cette disposition vient introduire une vision d'ensemble essentielle pour assurer le développement des activités humaines sans préjudice à la qualité de la ressource hydrique, laquelle ne peut adéquatement être protégée qu'en gérant à l'échelle du bassin versant. On parle ici de bassin versant de premier, deuxième, troisième ou quatrième ordre ou même plus, selon le cas, dépendamment des échelles.

• 815

Un sixième point concernant le contenu en eau des fumiers.

• 820

On propose de faire de la recherche, développer des techniques abordables, promouvoir et supporter toutes initiatives visant la conversion des entreprises à une gestion des fumiers et des installations qui minimisent le contenu en eau des lisiers à épandre.

• 825

Le lisier étant plus sensible au lessivage que le fumier solide, on devrait mettre tous les efforts nécessaires pour en réduire le contenu en eau. L'entreposage des fumiers ainsi que le nettoyage et l'aménagement des bâtiments -- par exemple, l'aménagement de séparateurs -- sont parmi les aspects à améliorer à cette fin.

• 830

Ces efforts visant la réduction du contenu en eau des fumiers ne devraient pas subordonner une stratégie globale visant à favoriser la diversité des types de production et éviter l'intensification d'un seul type de production.

Un septième point concernant l'éducation, la sensibilisation et la formation.

• 835

On propose de développer, d'améliorer et intensifier les programmes d'éducation et de sensibilisation auprès des producteurs agricoles et de la population ainsi que les programmes de formation auprès des agronomes, dans le but à la fois d'améliorer la compréhension des enjeux et problématiques, de renforcer le partenariat des acteurs concernés et d'améliorer les pratiques.

• 840

Afin que la même information soit partagée par toutes les personnes concernées et dans le but de favoriser une compréhension commune des enjeux et problématiques, les séances de formation et d'information auraient souvent avantage à être décloisonnées et offertes à tous les groupes-cibles en même temps.

• 845

Un dernier point, un huitième et dernier point concernant l'accès à l'information.

• 850

On propose de faciliter l'accès à l'information permettant à l'ensemble des intervenants concernés par l'aménagement du territoire et la gestion de l'eau -- à savoir, par exemple, les MRC, les conseils de bassin -- de dresser... donc, pour leur permettre de dresser un portrait agricole complet, précis et à jour.

• 855 L'intégration d'un tel portrait agricole dans l'ensemble des activités de planification et de gestion de l'utilisation du territoire et de la ressource hydrique, par chacun des acteurs qui s'y consacrent, est une condition essentielle pour assurer le développement durable de la production porcine, respectueuse de l'environnement.

• 860 Il s'agit d'une condition essentielle au développement d'un véritable partenariat des acteurs québécois travaillant pour le développement durable. Divers moyens devraient être mis en œuvre à cette fin, tels règlements, facilités bureaucratiques, programmes de sensibilisation.

Et finalement, en guise de conclusion.

• 865 Le Conseil de bassin de la rivière Rimouski n'est pas opposé au développement de la production porcine au Québec mais considère que la réglementation actuelle et les pratiques en cours ne peuvent assurer, dans tous les cas, de façon satisfaisante, la protection de la qualité des eaux de surface et souterraines.

• 870 Ainsi, en ce qui concerne les mandats du Conseil de bassin de la rivière Rimouski, nous croyons que la mise en place de mesures vigoureuses destinées à assurer une protection adéquate de la ressource hydrique, par l'État et les différents intervenants du monde agricole, sont essentielles au développement durable et harmonieux de la production porcine.

• 875 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

• 880 Je vous remercie, monsieur Girard. Je vais demander à monsieur Dumais d'amorcer la période de questions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 885 Merci, Madame la Présidente.

• 890 Quand vous mentionnez, à propos de la gestion des fumiers par bassin versant, le point 5 de votre mémoire, vous mentionnez que : «Toutes les sources de phosphore ou autres éléments fertilisants -- mais concentrons-nous sur le phosphore maintenant, là -- toutes les sources de phosphore existantes dans le bassin versant, qu'elles soient agricoles ou non agricoles, c'est-à-dire industrielles ou municipales, devraient être connues et mesurées adéquatement et devraient être prises en considération pour s'assurer que la charge totale ne dépasse pas la capacité de support préalablement établie par le bassin versant».

• 895 Dans le cas du secteur agricole, on établit la capacité d'un territoire à absorber du phosphore en vertu du phosphore prélevé par les plantes qui sont cultivées dans ce territoire-là. Maintenant, vous dites qu'il faudrait regarder le portrait global de l'apport de phosphore dans le bassin versant en examinant la capacité totale de support.

Alors, comment vous voyez ça?

- 900 Supposons qu'on dit, il y a X phosphore qui provient de l'agriculture puis les plantes peuvent en absorber tant, mais pour ce qui est du phosphore d'origine municipale ou résidentielle même -- parce qu'on sait qu'il y a des phosphores qui proviennent des savons, tout ça, du domaine industriel -- comment vous mesurez le support de ce côté-là puis comment on démêle ça, là, si on additionne tout ça ensemble; comment vous voyez ça?

• 905

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

Bien, d'abord, on ne se propose pas comme responsable de faire ce calcul-là.

• 910

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui!

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

• 915

Bien, cependant, c'est sûr qu'une analyse complète du réseau hydrographique du débit de tous les cours d'eau qu'il y a dans un bassin, c'est certainement une piste essentielle, là, pour arriver à calculer cette capacité de support-là, l'analyse de tous les types de sols, les boisés qu'il peut y avoir dans le bassin versant, faire une analyse complète de l'utilisation du sol... de l'utilisation du territoire dans le bassin et de ses composantes naturelles, pour calculer, j'imagine, la capacité de support absolu du bassin versant.

• 920

Ensuite, bon, calculons qu'est-ce qu'il y a comme apport supplémentaire, là, de différents éléments fertilisants, puis essayons de balancer ça.

• 925

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Si vous permettez, juste un petit peu une sous-question de ce côté-là, je ne suis pas un spécialiste là-dedans, là, mais par toutes les interventions qu'on a eues, on nous expliquait que les rejets municipaux, quand ils étaient épurés, par exemple, et qu'ils étaient rejetés à des cours d'eau après avoir été épurés, ça ne voulait pas dire qu'ils ne contenaient plus de phosphore, ils pouvaient continuer à contenir du phosphore qui était rejeté dans le cours d'eau, à ce moment-là.

• 930

Et du côté agricole, il y a comme... quand on parle de capacité de support, là, il y a les plantes qui en absorbent, mais c'est vraiment une question, là, que je me pose, là, comment... quand un rejet municipal qui va dans une rivière contient du phosphore, comment on mesure la capacité de support de la rivière de recevoir ce phosphore-là ou même, on sait qu'il y a des apports de phosphore de source naturelle, là, aussi qui sont dans les rivières; est-ce qu'il y a des manières de calculer ça?

• 940

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

J'imagine, je...

• 945

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Oui. Peut-être qu'il faudrait poser ça...

• 950

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

Je ne suis pas capable de répondre à cette question-là, effectivement.

• 955

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... vraiment à des spécialistes. O.K.

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

• 960

Ça nous apparaît, en tout cas, absolument une voie à explorer. Ça nous fait un peu comme un non-sens qu'on n'ait pas cette vision-là à l'échelle de l'unité naturelle, là, qui supporte tout ça puis qui est le bassin de drainage.

• 965

Je ne sais pas, Robert, si tu as quelque chose à rajouter là-dessus.

M. ROBERT SAVOIE :

• 970

Il y a un élément qui est important là-dedans, c'est que, à l'heure actuelle, l'ensemble de la stratégie qui a été mise de l'avant, mesure des sols, l'ensemble des principales préoccupations, c'est l'eau.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 975

Hum hum?

M. ROBERT SAVOIE :

• 980

Donc, la question qui est soulevée à quelque part, on n'a pas développer d'expertise de mesure de bassin, effectivement, vous soulevez un bon point. La question, est-ce qu'on mesure nécessairement les bonnes choses à la bonne place? C'est un peu l'élément d'interrogation qui est soulevé là. Donc, on n'a pas nécessairement de réponse là-dessus.

• 985

Mais ce qui s'est dit, c'est si on regarde encore situation locale pour situation locale et qu'on ne regarde pas ça dans un ensemble, bien, on passe peut-être à côté d'une préoccupation qui est majeure, c'est-à-dire d'assurer le maintien de la qualité des eaux de surface et c'est l'essentiel du mémoire.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 990 Merci.

M. ROBERT SAVOIE :

• 995 Ça me fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

• 1000 Vous avez fait allusion... pas «allusion», mais mentionné en page 2 du mémoire, dans la section des bandes riveraines, qu'il faudrait qu'il y ait des mesures incitatives, là, qui viendraient compléter les mesures coercitives.

Est-ce que vous pourriez expliciter un petit peu plus là-dessus, qu'est-ce que vous avez en tête exactement?

• 1005 **M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

• 1010 Bien, on n'a pas d'idée spécifiquement en tête quels sont... je ne peux pas vous débiller une série de mesures, mais une chose est certaine, c'est qu'on pense que les producteurs agricoles ont besoin de support, ont besoin d'encouragement et que ce n'est pas simplement en leur tapant sur la tête avec des règlements les contraignant de façon coercitive qu'on arrivera à faire, de la production porcine, quelque chose de durable et de respectueux de l'environnement, là, correctement. Donc, simplement...

LA PRÉSIDENTE :

• 1015 Une hypothèse : dans la mesure où on demande aux agriculteurs de ne pas cultiver ou, en fait, ils pourraient cultiver mais de ne pas épandre à l'intérieur d'un trois (3) mètres, là, qui sépare un cours d'eau, vous ne seriez pas réfractaire à l'idée qu'ils soient compensés, par exemple?

• 1020 Ou dans la mesure où on impose une bande beaucoup plus large que ça, parce qu'on veut maintenir la biodiversité ou quoi que ce soit, vous ne seriez pas réfractaire à ce que l'agriculteur soit compensé d'une certaine manière pour le... je dirais, le manque à gagner qu'il aurait, là, du fait qu'il ne peut pas, par exemple, cultiver ces bandes riveraines?

• 1025 **M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

• 1030 Non, certainement pas. Je ne pense pas que c'est au producteur agricole à assumer l'ensemble du coût à payer, pas rien que le coût monétaire. Si on veut faire de la production porcine au Québec ou de l'agriculture en général qui est durable, il va falloir en payer le prix, quelqu'un, puis je ne pense pas que ce soit aux producteurs agricoles à le faire, je veux dire, ils vont faire faillite, ce ne sera pas long.

- 1035 Donc, effectivement, là, je pense que ce serait de bon aloi que l'État supporte les producteurs agricoles à ce niveau-là. Bon. J'imagine qu'il y a des limites puis ça, si ça se fait au détriment de d'autres avenues de développement en agriculture ou en environnement, bon.. mais là, ça, c'est... il y aura un débat à faire là-dessus, j'imagine.

LA PRÉSIDENTE :

- 1040 Monsieur Dumais?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

- 1045 Vous parlez, à la page 3, des modalités d'épandage et les pratiques culturales. Alors, vous dites, vous suggérez, la deuxième phrase, bon : «Promouvoir un calendrier d'épandage mieux adapté aux exigences agronomiques et environnementales, mieux adapté à la croissance des plantes, la topographie, le type de sol, l'humidité ainsi que diverses méthode faciles d'application, notamment l'incorporation immédiate au sol, devraient être considérés à cette fin». Bon.
- 1050

Alors, pour l'épandage, vous identifiez l'incorporation mais, quand vous parlez de calendrier d'épandage mieux adapté aux exigences agronomiques, est-ce que vous avez des choses spécifiques en tête, à l'esprit?

- 1055 **M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :**

Bien, c'est certain que s'il y avait moyen de suivre de façon beaucoup plus serrée les étapes de croissance des plantes et de pouvoir faire de l'épandage en fonction de ces différentes étapes-là, on pense qu'effectivement, ça risquerait d'être beaucoup plus efficace et qu'il y ait beaucoup moins de perte possible, là.

- 1060 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

- 1065 Donc, mieux marier les dates d'épandage avec le moment où les plantes ont besoin des fertilisants; c'est ça que vous voulez dire?

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

- 1070 Oui. Oui oui. Et puis, bon, évidemment, agronomique et environnemental, là, c'est tout le type de sol aussi, bon. En principe, c'est pris en considération dans le plan de fertilisation aussi.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

- 1075 Merci.

LA PRÉSIDENTE :

- 1080 Considérez-vous que le règlement sur les exploitations agricoles est une nette amélioration sur son prédécesseur? Avez-vous regardé ça?

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

- 1085 Bon. Non, on n'a pas épluché, là, spécifiquement le règlement, là, en préparation de ce mémoire-là. «Une nette amélioration»...?

LA PRÉSIDENTE :

- 1090 Si on pense à la gestion ferme par ferme, le bilan phosphore. Oui, monsieur Savoie?

M. ROBERT SAVOIE :

- 1095 Oui. Ce que je veux mentionner, ça revient toujours à l'élément, quand on demande un avis sur une réglementation, habituellement, pour tout protocole qui est mis en place, habituellement, on met des indicateurs de suivi pour évaluer l'efficacité effectivement de ces mesures-là.

- 1100 Donc, votre question vient dans un premier point où est-ce qu'on a mis certaines dispositions. Mais à l'heure actuelle, où sont les mécanismes qui vont assurer un suivi et une amélioration de ce processus-là? Donc, on nous demande de répondre à une question sans pour autant qu'on ait mis vraiment les éléments de mesure qui vont sécuriser, sur les points qui sont soulevés dans le mémoire, la qualité des eaux de surface et souterraines.

- 1105 Et donc, l'élément de la question, c'est, à l'heure actuelle, tout le discours qui se porte sur le sol, on le reprend en disant, mais du sol, qu'est-ce qui se passe vers l'eau? Et là, il y a comme un vide sur la connaissance sur tout ce qu'il va... il y a peu ou pas d'éléments de mesure qui se font sur les eaux.

- 1110 Donc, le débat est beaucoup plus sur une question d'inquiétude. Et donc, les réglementations qui s'en viennent, peu importe la réglementation, dans la mesure où on n'a pas un mécanisme mis en place qui assure un suivi de ces qualités de l'eau-là, il est difficile d'évaluer les mesures qui sont mises en place; l'un pour moi ne va pas sans l'autre. Et ça va de pair. Si effectivement, elles sont efficaces, on va avoir un bilan qui va se faire ressentir sur la préoccupation.

- 1115 Donc, pour répondre à cette question, l'élément où je répondrais à l'heure actuelle, c'est qu'on a mis quelque chose en avant sans avoir pensé au mécanisme sur les mesures de contrôle qui permettrait d'assurer effectivement que c'est des mesures efficaces.

- 1120

LA PRÉSIDENTE :

• 1125 Donc, un règlement comme celui-là doit être accompagné d'indicateurs de résultats et un bon suivi de ces indicateurs de résultats, ça va, ça peut être sur la qualité des eaux des rivières, ça pourrait être sur autre chose?

M. ROBERT SAVOIE :

Exact.

• 1130 **LA PRÉSIDENTE :**

• 1135 Maintenant, une fois qu'on a de bons indicateurs de suivi, qu'est-ce que ça prendrait d'autre pour rassurer les gens sur, justement, la performance du nouveau règlement ou l'atteinte des objectifs qu'on s'est fixé en matière de respect de l'environnement?

M. ROBERT SAVOIE :

• 1140 Il y a un élément qui est soulevé dans le mémoire, c'est la transparence et l'accessibilité de l'information et ça, c'est fondamental. Et quand on parlait tout à l'heure de crainte des citoyens de ça, souvent les craintes sont dues à justement ce manque d'information ou de transparence ou cette impression de manque d'information ou de transparence.

• 1145 Et dans la mesure où ces éléments-là viennent à être mis en place, bien, là, il y a moyen de discuter, tout le monde est sur la même base. Et quand on utilise le mot développement durable, il y a un élément fondamental à la notion de développement durable, c'est un suivi rétroaction, amélioration, sinon on ne peut pas parler de développement durable.

• 1150 Et donc, dans tout processus qu'on doit mettre en place, et c'est ici qu'on se rend compte qu'il y a un vide à quelque part, c'est : est-ce qu'on est en mesure de mesurer ces actions-là et d'au jour le jour, donc dans le fond, d'apporter les ajustements et les gens vont savoir sur quoi qu'ils travaillent, et c'est le principe fondamental, oui.

• 1155 **LA PRÉSIDENTE :**

Quand vous dites «transparence de l'information», est-ce que ça va au-delà de la simple transmission de l'information, ce que j'appelle de l'information; ça va au niveau de la communication, de l'échange, de la discussion, de l'interaction entre les acteurs?

• 1160 **M. ROBERT SAVOIE :**

Vous avez...

• 1165 **LA PRÉSIDENTE :**

Par exemple, vous, dans votre bassin versant, là...

M. ROBERT SAVOIE :

• 1170 Hum hum?

LA PRÉSIDENTE :

• 1175 ... j'imagine que ça peut aller jusque-là?

M. ROBERT SAVOIE :

• 1180 Je vais rediscuter de ce sujet-là demain pour la présentation d'un mémoire. Mais ce que vous soulevez, effectivement dans le cadre d'un processus d'échange d'information, on retrouve trois (3) niveaux, ce qu'on appelle la diffusion de l'information; on va parler, après ça, de consultation concertation, puis il y a un autre niveau qu'on appelle un partenariat dans l'utilisation de l'information.

LA PRÉSIDENTE :

• 1185 Et vous allez en traiter demain?

M. ROBERT SAVOIE :

• 1190 Je vais en traiter demain.

LA PRÉSIDENTE :

• 1195 C'est bien.

M. ROBERT SAVOIE :

Ça me fait plaisir.

• 1200 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui, monsieur Girard?

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

• 1205 Oui. Bien, j'aurais peut-être un petit élément à rajouter là-dessus. Bon. Robert parlait de l'accès à l'information, mais on pointait spécifiquement aussi qu'on pense que des programmes vraiment systématiques de suivi de la qualité de l'eau devraient être mis en place et, évidemment, les résultats, ce n'est pas pour garder dans un tiroir, c'est pour que ce soit publicisé et montré à toute la population. Comme ça, je pense que c'est un moyen qui peut être rassurant.

• 1210

LA PRÉSIDENTE :

- 1215 Ce que vous me dites, c'est que vous trouvez, à l'heure actuelle, le réseau rivière insuffisant?

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

- 1220 Totalement. Il n'y a pas de doute.

Je voudrais peut-être rajouter une petite affaire. Je disais tout à l'heure qu'on n'a pas épiluché le règlement pour faire ce mémoire-là. Cependant, s'il y a des points où on disait, il faut améliorer tel ou tel point, c'est parce que la réglementation actuelle, on considère qu'elle est insuffisante sur tel ou tel point, là.

- 1225

LA PRÉSIDENTE :

- 1230 Non, mais je voulais quand même voir si vous aviez une appréciation du nouveau règlement en rapport avec l'ancien.

Alors, ça complète notre questionnement. On vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

- 1235 **M. ROBERT SAVOIE :**

Madame Boucher, monsieur Dumais, bonsoir!

M. JEAN-FRANÇOIS GIRARD :

- 1240 Merci beaucoup, ça nous fait plaisir.

LA PRÉSIDENTE :

- 1245 Au revoir. Maintenant, c'est le tour de la MRC de Rimouski-Neigette. Alors, nous avons comme représentant madame Marcela Fournier qui est mairesse de Saint-Valérien. Bonsoir, madame!

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1250 Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

- 1255 Et monsieur Pierre Désy.

M. PIERRE DÉSY :

C'est bien ça. Bonsoir, Madame la Présidente.

• 1260

LA PRÉSIDENTE :

Bonsoir, monsieur. Alors, nous vous écoutons.

• 1265

M. PIERRE DÉSY :

Je vais d'abord prendre la parole, si vous permettez, pour faire quelques précisions. Ensuite, madame Fournier va faire la lecture du mémoire au nom de la MRC Rimouski-Neigette.

• 1270

J'aimerais donc d'abord préciser que ce mémoire-là est déposé sous forme de résolution, que c'est une résolution qui a été adoptée par le Conseil des maires de la MRC à l'unanimité

• 1275

La résolution contient deux (2) blocs ou deux (2) parties, si vous voulez. Il y a tous les considérants, la première partie. Les considérants sont donc la mise en situation qui explique quel est le contexte dans lequel la MRC Rimouski-Neigette en particulier, mais de façon générale, l'ensemble des MRC du Québec évoluent, notamment en ce qui a trait aux obligations qui sont faites aux MRC à l'intérieur de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme pour la gestion de la zone agricole désignée. Donc ça, c'est le premier bloc.

• 1280

Le deuxième bloc, c'est le résolu en sept (7) points ou en six (6) points principaux, en fait, qui font état des préoccupations ou des demandes que la MRC Rimouski-Neigette souhaite faire au gouvernement via la Commission.

• 1285

Et le dernier point, ce que j'aimerais mentionner au nom du Conseil des maires, ça m'apparaît important, c'est que le ton de la résolution n'est pas un ton inquisiteur ou accusateur mais bel et bien un ton plutôt interrogatif. Peut-être que certains pourraient dire complaisant ou même trop complaisant, mais en fait, bref, ce n'est pas un ton accusateur.

• 1290

On constate qu'il y a des éléments d'information qui nous manquent, considérant la responsabilité qu'on a à assumer en tant que MRC et on demande donc au gouvernement, via la Commission, encore une fois, d'apporter un peu d'éclairage via ces préoccupations-là.

• 1295

Alors, je laisserais maintenant la parole à madame Fournier, si elle veut bien lire la résolution adoptée par le Conseil des maires.

Mme MARCELA FOURNIER :

• 1300

Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire, bonsoir. J'aimerais mentionner que ce soir, je remplace le préfet de la MRC, monsieur Alain Dumas, et... à titre de préfet suppléant.

Extrait du procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil des maires de la municipalité régionale de comté de Rimouski-Neigette tenue le douze (12) mars à ses bureaux de la Cathédrale, à Rimouski, audiences du BAPE, production porcine.

• 1305

Considérant l'opportunité pour la MRC de Rimouski-Neigette de faire valoir ses préoccupations quant au développement durable de la production porcine sur son territoire auprès de la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec;

• 1310

Considérant que la présente résolution fait office de mémoire déposé auprès de ladite Commission;

Considérant que la production agricole en général et la production porcine en particulier constituent un enjeu majeur en matière d'aménagement du territoire;

• 1315

Considérant que certains citoyens ont manifesté leur inquiétude auprès du Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette à cet égard;

• 1320

Considérant que conformément au paragraphe 2.1 de l'article 5 de la Loi sur l'aménagement et l'urbanisme, la MRC de Rimouski-Neigette doit déterminer les orientations d'aménagement qui sont de nature à favoriser la protection du territoire et des activités agricoles tout en favorisant une cohabitation harmonieuse entre les usages agricoles et non agricoles;

• 1325

Considérant qu'en regard de l'obligation qui lui est faite, la MRC de Rimouski-Neigette est appelée à arbitrer un enjeu social important impliquant le milieu agricole et certains groupes de citoyens;

• 1330

Considérant que la MRC de Rimouski-Neigette travaille actuellement à l'élaboration d'un règlement de contrôle intérimaire en territoire agricole, lequel inclura notamment des dispositions visant à réglementer l'implantation d'unités de production porcine sur son territoire;

• 1335

Considérant que, dans ce contexte, la MRC de Rimouski-Neigette, conformément à la suggestion faite aux orientations gouvernementales de décembre deux mille un (2001), désire procéder à la réalisation d'une cartographie des activités agricoles en établissant un portrait unité de production par unité de production, ceci dans le but d'avoir une meilleure connaissance du milieu agricole;

• 1340

Considérant toutefois qu'en raison de la Loi sur la confidentialité des renseignements personnels, la MRC ne peut obtenir toute l'information nécessaire pour la réalisation de la cartographie des activités agricoles sur son territoire;

• 1345

Considérant que la fiabilité de certaines normes, notamment en ce qui a trait à la protection des cours d'eau, largeur des bandes riveraines, en milieu agricole ainsi que le périmètre de protection autour des puits individuels d'approvisionnement en eau potable, n'ont pas été démontrés hors de tout doute;

1350 Considérant enfin que devant l'abondance d'informations souvent contradictoires, concernant les faiblesses et les forces de l'encadrement environnemental actuellement imposé aux producteurs agricoles et ce, notamment en ce qui a trait à la gestion des engrais de ferme, il devient difficile, presque hasardeux, de prendre position de façon juste et éclairée;

1355 Considérant, par ailleurs, que la MRC de Rimouski-Neigette reconnaît le bien-fondé d'accorder la priorité aux activités agricoles en territoire agricole ainsi que l'importance des retombées économiques générées par ce secteur d'activités sur son territoire;

1360 En considération de tout ce qui précède, il est proposé par Marlène Dubé, appuyée par Gilbert Fauvel, et résolu à l'unanimité que le Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette transmette à la Commission sur le développement durable de la production porcine au Québec les préoccupations suivantes :

Le Conseil des maires de la MRC de Rimouski-Neigette propose donc à la Commission :

1365 1) Qu'elle demande au gouvernement de faire en sorte que l'information de base relative à chacune des unités de production animale que détient le MAPAQ soit rendue disponible de manière à ce que les MRC puissent établir le portrait des activités agricoles sur leur territoire tel que le recommande le gouvernement dans ses orientations relatives à la protection du territoire et des activités agricoles;

1370 2) Qu'elle demande au gouvernement qu'il évalue les avantages et inconvénients associés à chacun des modes de gestion des engrais de ferme, lisier et solide, et de formuler une recommandation quant à l'utilisation prioritaire de l'un ou l'autre de ces deux (2) modes de gestion en considération des critères suivants, soit le risque environnemental, l'acceptabilité sociale, la rentabilité économique et les pratiques agronomiques;

1375 3) Qu'elle demande au gouvernement qu'il formule une recommandation quant au moyen d'épandage à privilégier qui serait de nature à diminuer les inconvénients relatifs aux odeurs ainsi qu'à réduire les risques de lessivage. En outre, la MRC de Rimouski-Neigette souhaiterait que des mesures incitatives soient mises en place pour favoriser l'incorporation des déjections animales au même moment que se font les opérations d'épandage sur les sols en culture autres que les prairies et les pâturages;

1385 4) Qu'elle demande au gouvernement de faire la preuve que la gestion de la bande riveraine en milieu agricole, tel que le préconisent la politique de protection des rives, du littoral et des plaines inondables ainsi que le Règlement sur les exploitations agricoles soient de nature à garantir une protection adéquate des cours d'eau, notamment eu égard aux règles encadrant l'épandage;

1390 5) Qu'elle demande au gouvernement de faire la preuve que le périmètre de protection de trente (30) mètres autour des puits individuels d'approvisionnement en eau potable, compte tenu des risques pour la santé humaine que représente l'épandage d'engrais de ferme et de

fertilisants et ce, plus particulièrement en ce qui a trait aux nitrates est suffisant pour assurer la protection de la population;

- 1395 6) Qu'elle demande au gouvernement que l'encadrement concernant l'implantation des unités de production animales, bien que cet encadrement puisse comporter quelques difficultés, demeure à un niveau provincial de manière à assurer un minimum d'uniformisation sur l'ensemble du territoire québécois et ainsi éviter les disparités trop importantes sur le territoire de deux (2) MRC limitrophes.

- 1400 Que Pierre Désy, urbaniste, et Marcela Fournier, préfet suppléant, représentent la MRC de Rimouski-Neigette lors des audiences du BAPE qui auront lieu le dix-neuf (19) mars.

Et voilà.

- 1405

LA PRÉSIDENTE :

Je vous remercie.

- 1410 Je commencerais par l'accès à l'information. J'aimerais que vous m'expliquiez quelles sont les difficultés que vous rencontrez dans votre recherche d'informations sur les unités animales, les unités de production animale dans votre MRC?

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1415

C'est parce que... je vais laisser à notre urbaniste le soin de répondre mais lui, c'est lui qui a préparé, et le Conseil des maires était d'accord pour venir présenter ça ce soir, donc lui, il a entendu plus que moi les commentaires de mes collègues et le tout.

- 1420 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord. Alors, on vous écoute, monsieur Désy.

M. PIERRE DÉSY :

- 1425

Oui, Madame la Présidente. Alors, ça fait à peu près un an que la MRC Rimouski-Neigette, là, suite au dépôt de la deuxième génération d'orientation en décembre deux mille un (2001), tente de travailler à une cartographie des activités agricoles comme le suggèrent les orientations à la page 10, là -- je vais éviter de faire la lecture du passage -- mais bref, donc, depuis ce temps-là, on tente d'obtenir de l'information pour faire une cartographie détaillée unité de production par unité de production.

- 1430

- 1435 L'information, elle est disponible dans la mesure où elle existe. Mais par contre, en vertu de la loi, comme on en fait mention dans le mémoire, en vertu de la Loi sur la sécurité des renseignements personnels, on ne peut avoir que de l'information qui est regroupée, donc regroupée minimalement par trois (3) unités de production ou quatre (4) en montant, là, peu

importe, de telle sorte qu'on n'est pas capable d'avoir un portrait très très fidèle de l'ensemble des deux cent vingt-huit (228) unités de production qu'on a sur le territoire de la MRC

Rimouski-Neigette. Les chiffres ont peut-être changé mais il n'y a pas si longtemps, il y en avait deux cent vingt-huit (228) dont deux cents (200) étaient des unités de production animale.

• 1440

Donc, on pourrait avoir un portrait mais c'est un portrait qui serait regroupé par unité de territoire municipalisé ou par sous-bassin, et cetera, et cetera, mais on n'est pas capable d'avoir unité de production par unité de production, l'information n'est pas disponible.

• 1445

LA PRÉSIDENTE :

De telle sorte que cela vous permettrait de constituer une cartographie, là?

• 1450

M. PIERRE DÉSY :

Oui, effectivement, qui est précise.

Évidemment, l'information regroupée a un intérêt mais n'a pas le même intérêt que si on avait l'information unité de production par unité de production.

• 1455

LA PRÉSIDENTE :

Et les motifs invoqués sont sans doute les renseignements nominatifs?

• 1460

M. PIERRE DÉSY :

Oui, exactement.

• 1465

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. PIERRE DÉSY :

• 1470

Exactement.

LA PRÉSIDENTE :

Et est-ce que la MRC a songé elle-même à faire un sondage auprès de chacune des unités de production pour avoir l'information?

• 1475

M. PIERRE DÉSY :

Oui. J'ai fait plusieurs démarches au niveau des ministères et j'ai toujours eu des excellentes réponses dans la mesure où... et on me répondait dans ce que permettait la loi,

• 1480

• 1485 mais j'ai également initié une démarche auprès de l'UPA, j'ai rencontré les agriculteurs du syndicat de base ici à Rimouski, qui ont été très intéressés par le projet, qui ont questionné le projet mais évidemment, considérant l'enjeu, les agriculteurs n'ont pas nécessairement, là, ouvert la porte, là, ou n'ont pas donné l'autorisation en bloc pour qu'on puisse avoir accès aux banques de données du MAPAQ.

LA PRÉSIDENTE :

• 1490 D'accord. Donc, le cadre d'orientation gouvernemental vous demande des choses et...

M. PIERRE DÉSY :

• 1495 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

... par ailleurs, il vous est impossible de le réaliser parce que vous ne pouvez pas avoir accès à l'information?

• 1500 **M. PIERRE DÉSY :**

• 1505 Exactement. En fait, à la page 10 des orientations, je vais éviter d'en faire lecture, mais le gouvernement, il y a trois (3) ministères essentiellement qui ont contribué à la formulation des orientations, la deuxième génération, le MAPAQ, l'Environnement, le MAM bien évidemment, on nous suggère fortement de faire cette cartographie-là.

• 1510 Évidemment, quand on planifie un territoire, il faut savoir qu'est-ce qu'on planifie et actuellement, là, on a un peu de difficulté à savoir qu'est-ce qu'on planifie. On a un portrait global, on sait qu'on a à peu près vingt mille (20 000) unités animales qu'on produit annuellement sur le territoire grosso modo, qu'il y a deux cent vingt-huit (228) unités de production, qu'il y en a deux cents (200) qui sont des unités de production animale.

• 1515 On en connaît quelques-unes qui ont fait l'objet de CA un peu plus récemment évidemment, mais ça, ce n'est pas un portrait qui est fidèle, unité par unité de production, mais c'est un portrait en bloc.

LA PRÉSIDENTE :

• 1520 Ça va. Je voulais savoir ce qu'il en était. Ça répond à ma question.

Monsieur Dumais?

• 1525 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci, Madame la Présidente.

• 1530 Au point 6, le dernier point de vos recommandations et de vos observations, bon, vous terminez en disant que : «Vous souhaitez que l'encadrement de l'implantation des unités de production demeure à un niveau provincial de manière à assurer un minimum d'uniformisation sur l'ensemble du territoire québécois et ainsi éviter les disparités trop importantes sur le territoire entre deux (2) MRC limitrophes».

• 1535 Généralement, lorsqu'on parle ou qu'on écoute les gens des régions, ils sont plutôt, la plupart du temps, en train de dire au gouvernement : Faites pas du mur à mur, diversifiez en fonction des réalités régionales les réglementations, les façons de gérer les choses.

• 1540 Dans le porc, on a vu, là, avec le moratoire dans les régions où il y a énormément de surplus, un peu tout le monde disait : Oui, c'est probablement très justifié d'arrêter à ce moment-ci. Mais dans d'autres régions, comme l'Abitibi-Témiscamingue, le gouvernement lui-même a reconnu que peut-être que d'avoir décrété un moratoire uniforme partout, ce n'était peut-être pas la trouvaille du siècle. Donc, il a fait une exception pour la possibilité d'un projet qui s'implante là-bas.

• 1545 Comme on le disait hier, on revient d'une session en Gaspésie, où les Gaspésiens n'arrêtaient pas de nous dire, bien, nous, on est une région particulière, on veut des règles particulières, on veut qu'ils tiennent compte de nos réalités, le tourisme, les rivières à saumon, et cetera.

• 1550 Alors donc, comment un partisan du régionalisme, vous qui êtes des régions, comment justifieriez-vous de dire qu'il faut tout uniformiser partout à l'échelle de la province?

M. PIERRE DÉSY :

• 1555 Bien, en fait, je vais me faire le porte-parole du Conseil des maires. J'espère bien traduire leurs préoccupations parce qu'on parle de la résolution. Mais ce qui a été discuté, parce que ce point-là a été discuté, c'est que nous sommes d'avis qu'il y a peut-être plus à craindre que ce pouvoir-là soit carrément donné aux MRC et d'avoir une réglementation qui est fort disparate d'un territoire à l'autre, d'une part.

• 1560 Mais peut-être de façon plus importante finalement, c'est que j'ai l'impression que, les orientations actuelles qu'on a, permettent déjà cette ouverture-là. C'est sûr qu'il faut convaincre le gouvernement, mais les orientations telles que rédigées permettent, par exemple, d'avoir du zonage de production, permettent également ou même, non pas «permettre» mais encouragent l'acceptabilité sociale.

• 1570 Donc, j'ai l'impression que les orientations telles qu'elles sont libellées permettent déjà un jeu, permettent déjà d'adapter chacune des réglementations réalisées par les MRC en fonction des réalités du territoire. Et c'est d'ailleurs ce qui est mentionné dans les orientations.

Alors, je pense que c'est déjà le cas. Les orientations, malgré qu'elles soient générales, permettent une adaptation à la particularité de chacun des territoires, que ce soit régional ou des MRC.

• 1575 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

Merci.

LA PRÉSIDENTE :

• 1580

Est-ce que sur le territoire de la MRC Rimouski-Neigette, il y a eu des problèmes d'acceptabilité sociale quant à l'implantation de porcheries?

M. PIERRE DÉSY :

• 1585

Il y a eu des problèmes, quelques-uns effectivement. Il y a eu des municipalités où il y a eu des enjeux un peu plus importants.

LA PRÉSIDENTE :

• 1590

Et est-ce que vous pouvez nous en livrer un peu plus que ça?

M. PIERRE DÉSY :

• 1595

Oui. Au Bic, entre autres, on en a fait mention tantôt, le premier intervenant. Il y a eu une réglementation qui a été adoptée, je vous dirais de mémoire, il y a peut-être quatre (4) ans, peut-être même un peu plus, et qui était une réglementation relativement contraignante et ce, notamment envers les porcheries.

• 1600

Et il y a eu des enjeux... un enjeu social très important au Bic à cet égard-là et il y a eu un projet qui, en raison de la réglementation contraignante, malgré que la réglementation ait été amendée un peu plus récemment, je vous dirais peut-être il y a environ un an, le projet ne s'est tout de même pas réalisé, qui était un projet de porcherie.

• 1605

LA PRÉSIDENTE :

Puis il était permis à la municipalité de réglementer aussi sévèrement, il n'y avait pas de...

• 1610

M. PIERRE DÉSY :

Bien, la...

LA PRÉSIDENTE :

• 1615

... contradiction le schéma d'aménagement ou avec les pouvoirs habilitants?

M. PIERRE DÉSY :

- 1620 En fait, ce règlement-là, de mémoire, a été approuvé avant la première génération des orientations gouvernementales et donc, avant la Loi 184 qui interdisait de réglementer, là, au niveau des usages et des distances séparatrices en zone agricole. Donc... voilà.

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1625 Pour reprendre, peut-être. Les municipalités où il y a eu plus de... je veux dire, de houle, là, ça...

LA PRÉSIDENTE :

- 1630 Vous en connaissez une, vous?

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1635 Oui. C'était en fait la municipalité de Bic et la municipalité de Saint-Valérien qui vont déposer, je crois, des mémoires demain soir, en tout cas, pour ce qui est de ma municipalité. Donc, je pense qu'il y aura des bonnes questions qui vont être... que vous pourrez poser aussi à ce moment-là à...

- 1640 **LA PRÉSIDENTE :**

J'ai le goût d'aller un petit peu plus loin. Je sais que vous représentez...

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1645 Oui.

LA PRÉSIDENTE :

- 1650 ... Rimouski-Neigette, mais je veux quand même oser poser cette question.

Comment c'est vécu par un conseil municipal l'implantation d'un projet porcin?

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1655 Nous, lors de la première demande, je veux dire, de Purdel pour venir implanter à Saint-Valérien, j'étais maire à ce moment-là, en quatre-vingt-seize (96) et puis même les discussions ont été amorcées, ils sont venus me rencontrer, moi, en quatre-vingt-quatorze (94), pour vous dire qu'on était au courant de... et puis à ce moment-là, moi, il n'y avait pas de
- 1660 contestation au niveau de ma population, je peux vous dire, à part quelques personnes qui

ont... qui se sont dit peut-être inquiets de cette implantation-là, je veux dire, de maternités dans le Rang 4.

- 1665 Mais c'est certains que, après ça, bien, il y a eu des finisseurs, des personnes-là, qui les finissent dans les engraissements, je veux dire, de porcs. Là, on était rendu aussi à la quatrième, je veux dire, installation de porcherie, donc c'est à la suite... c'est certain qu'on était... on était ouvert, en quatre-vingt-seize (96), même en quatre-vingt-quatorze (94), quand ça a commencé à se parler, mais ça reste qu'à un moment donné, la population s'est dit : On en a assez... on en a assez de cette production-là, on veut laisser la place aussi aux autres
- 1670 productions, à l'expansion de d'autres productions. C'est...

LA PRÉSIDENTE :

- 1675 C'est la concentration des bâtiments qui a fait en sorte...

Mme MARCELA FOURNIER :

... qui a fait... c'est l'installation de d'autres qui a fait...

- 1680 **LA PRÉSIDENTE :**

Oui?

Mme MARCELA FOURNIER :

- 1685 ... en sorte que la dernière qui était... qui est arrivée puis qui était tout proche aussi de... que la municipalité considérait que c'était trop proche d'un chemin public et au flanc d'une montagne et tout. Donc, c'est là que la population s'est regroupée puis elle s'est dit contre cette installation-là.

- 1690

LA PRÉSIDENTE :

D'accord. On a d'ailleurs entendu, hier soir, un comité de citoyens de...

- 1695 **Mme MARCELA FOURNIER :**

Oui, bien, j'imagine. Vous aviez le Comité coup de cochon qui est venu hier soir.

LA PRÉSIDENTE :

- 1700

C'est ça. Qu'est-ce que je voulais vous demander d'autre? J'ai oublié, mais avez-vous quelque chose à demander, monsieur Dumais, entre-temps?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

- 1705

Oui. Peut-être un peu en prolongement de cette interrogation-là.

Voyez-vous, aux municipalités et à la structure des MRC, un rôle pour là où le tissu social est, disons, fractionné comme il semble l'être dans un certain nombre de municipalités?

• 1710

Voyez-vous un rôle aux municipalités pour tenter de rétablir le dialogue entre les parties et, là où il n'y a pas une situation comme celle-là mais peut-être des projets d'implantation?

• 1715

À la lumière de l'expérience... des expériences douloureuses qui ont été vécues, qu'est-ce qui pourrait être fait autrement ou qu'est-ce qui pourrait être fait pour rétablir l'harmonie sociale, le climat social?

• 1720

Et là où il peut y avoir des projets d'implantation, est-ce qu'il y aurait des manières différentes de faire les choses qui pourraient faire en sorte que ce soit moins douloureux comme situation?

Mme MARCELA FOURNIER :

• 1725

Moi, j'espère, en tous les cas, qu'on va arriver à être capable, dans ces municipalités-là qui se disent inquiètes, puis c'est aussi par rapport aux odeurs de tout ce que ça dégage et tout, ceux qui ont à vivre... je pense que si c'était... je regarde les premières installations qui se sont installées quand même à une certaine distance des résidences, ç'a été moins pire, puis je pourrais dire, même, à venir jusqu'à la dernière où le conseil municipal a demandé, je veux dire, puis on est intervenu à plusieurs fois, demandant que ce soit reculé dans la terre... dans les terres. C'est certain que pour le promoteur du projet, et c'est des coûts en plus pour lui et tout, puis c'est ça.

• 1730

• 1735

Je vous dis, pour une municipalité, c'est... j'espère qu'on va trouver... qu'on va trouver, je veux dire, des moyens de faire... de faire en sorte que ça ne vienne pas détruire le climat social dans les milieux, parce que ce n'est vraiment pas facile à vivre, c'est dur à vivre.

• 1740

Puis nous, quand on a implanté notre réglementation dans la municipalité en quatre-vingt-seize (96), au moment où c'est implanté, on avait émis une réglementation, on disait, écoutez, on a des bons producteurs agricoles à Saint-Valérien, comme on en a d'ailleurs autour de nous, à Bic et tout, des bons producteurs puis on s'était dit... on considérait que le ministère de l'Environnement était assez sévère avec toutes ses normes, le gouvernement, ce qu'il demandait, que, bon, quand ils avaient passé par toutes les étapes que ça leur demande, on était rassurant avec cette réglementation-là, que ça ne viendrait pas... je veux dire, que ça allait être correct puis... pour les agriculteurs.

• 1745

Mais je vous avouerai que, quand on s'est rendu compte, la dernière installation, que c'était comme trop proche des résidences et du chemin, c'est pour ça que ça l'a soulevé...

• 1750

À venir jusqu'en deux mille un (2001), le climat était... on avait quand même un climat favorable, à Saint-Valérien, concernant les gens qui vivent en campagne et les agriculteurs.

En tout cas, je suis ici pour... je représente ici ma MRC, mais vous me demandez...

LA PRÉSIDENTE :

• 1755

Mais je reviendrais...

Mme MARCELA FOURNIER :

• 1760

... les questions, donc je pense que c'est ça que...

LA PRÉSIDENTE :

• 1765

Mais je reviendrais justement au sixième point, là, que monsieur Dumais avait abordé. Quand vous dites que votre MRC «demande au gouvernement que l'encadrement concernant l'implantation des unités de production animales demeure à un niveau provincial», justement, est-ce que, de la sorte, on se trouve à oublier qu'il y a des particularités régionales, qu'il y a des situations que tu ne peux pas voir quand tu es au bureau à Québec ou ailleurs, est-ce qu'il n'y a pas une difficulté?

• 1770

On peut penser qu'en établissant des normes minimales, ça, c'est une chose, mais que la norme minimale devienne la norme, est-ce qu'il n'y a pas là une difficulté d'assurer qu'un projet va s'implanter finalement dans le respect de tous les citoyens, là, qui ont à côtoyer, à vivre autour, dans le respect des producteurs qui ont à supporter ou subir les conséquences de ces règlements-là?

• 1775

Est-ce que ce n'est pas un peu utopique de penser qu'on va régler la situation en maintenant ces normes... une norme unique au Québec ou...?

• 1780

Mme MARCELA FOURNIER :

Moi, vous remarquerez bien... vous remarquerez bien, j'aimerais mentionner que ce mémoire-là a été fait avec un peu l'idée de tous les maires qui souhaitaient que ce soit là. Remarquez que pour certains maires, peut-être que c'est vrai que ça paraît large, ça paraît... mais je pense que c'est des préoccupations qu'on trouve dans les orientations au niveau du schéma puis c'est pourquoi que ç'a été probablement amené, ce paragraphe-là, dans le mémoire. Ils se sont un peu basés sur les orientations du gouvernement.

• 1785

LA PRÉSIDENTE :

• 1790

Mais vous comprendrez que la Commission jette un regard très large, là, sur tout ce qui se fait et on nous demande un avis, on nous demande de rapporter ce que les gens pensent du cadre légal actuel, du cadre réglementaire de tout ce qui se passe finalement autour de cette question-là. Donc, c'est un peu pour ça, là, que j'apporte cette question-là. Sans présumer de mon opinion sur cette question, là, j'aimerais avoir la vôtre?

• 1795

M. PIERRE DÉSY :

• 1800 En fait, vous m'excuserez, mais j'ai l'impression que je vais réitérer la réponse que j'ai faite à Monsieur le Commissaire un peu plus tôt, dans la mesure où je crois... où nous croyons, en fait, que le contenu des orientations telles qu'elles sont actuellement, permettent une adaptation en fonction des enjeux du territoire, entre autres, notamment, là, par le zonage de production. Bon.

• 1805 Évidemment, on n'a pas passé par la moulinette du MAPAQ, pour le moment, et du MAM pour l'approbation de la proposition du règlement de contrôle intérimaire, mais il reste que dans la proposition qui est, pour le moment, un document de travail, il y a ces éléments-là qui sont sur la table. On essaie, effectivement, de traduire les enjeux locaux de la MRC à l'intérieur du règlement de contrôle intérimaire.

• 1810 Ce n'est pas des discussions faciles mais c'est des discussions que permet l'encadrement qui nous est donné par les orientations et, un des outils qui est relativement efficace à cet effet-là puis qui semble susciter un certain intérêt ou susciter un peu de discussion sur le plan positif, j'entends, c'est effectivement le zonage de production.

• 1815 Alors, j'ai l'impression que le contenu des orientations est de nature à favoriser l'adaptation au contexte régional et aux particularités des milieux. Peut-être que je me trompe mais j'ai l'impression que les orientations le permettent.

• 1820 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, je vous remercie d'avoir participé à cette consultation publique.

M. PIERRE DÉSY :

• 1825 C'est nous qui vous remercions. Merci beaucoup!

Mme MARCELA FOURNIER :

• 1830 C'est nous qui vous remercions.

LA PRÉSIDENTE :

• 1835 Alors, nous allons prendre une pause de quinze (15) minutes et nous revenons, après la pause, avec monsieur Marcel Bérubé et monsieur Marc-André Lavoie ainsi que monsieur Simon Bérubé.

(SUSPENSION ET REPRISE DE LA SÉANCE)

• 1840 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, nous accueillons maintenant Marcel Bérubé, Marc-André Lavoie et Simon Bérubé.
Bonsoir, Messieurs.

• 1845 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

Bonsoir.

• 1850 **LA PRÉSIDENTE :**

Peut-être juste pour notre sténographe, vous identifier?

• 1855 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

Je suis Marc-André Lavoie...

• 1860 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

• 1865 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

... ex-agriculteur et retraité. Vous avez dû voir sur le...

• 1865 **LA PRÉSIDENTE :**

Les autres?

• 1870 **M. SIMON BÉRUBÉ :**

Simon Bérubé, fils de l'agriculteur Marcel Bérubé ici présent.

• 1875 **M. MARCEL BÉRUBÉ :**

Marcel Bérubé, agriculteur de la MRC de la Matapédia.

• 1880 **LA PRÉSIDENTE :**

Alors, bonsoir, Messieurs?

• 1885 **M. SIMON BÉRUBÉ :**

Bonsoir!

• 1885 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

• 1890 Vous avez pu voir la feuille de présentation. «Fuir pour produire». Mémoire présenté au Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, développement durable de la production porcine par Marc-André Lavoie, retraité et ex-agriculteur, Padoue, MRC de la Mitis et Marcel Bérubé, agriculteur, Saint-Moïse, MRC de la Matapédia. Cinq (5) mars deux mille trois (2003).

Madame la Présidente, membres de la Commission, Mesdames et Messieurs.

• 1895 Dans les années mil neuf cent trente-neuf (1939), lors de la déclaration de la deuxième guerre mondiale, les agriculteurs du temps ont été invités à produire davantage pour contrer le manque de vivre que subissaient les pays d'Europe aux prises avec la guerre qui déferlait sur leur pays.

• 1900 Pour ce faire, plusieurs agriculteurs de la province de Québec se sont mis à produire plus de denrées agricoles et alimentaires. Une production qui a pris un essor fulgurant fut la production porcine.

• 1905 Je cite un exemple vivant dont je fus témoin, c'est que mon père a saisi l'occasion pour construire une porcherie (une soue à cochons, nom usuel qu'on donnait dans ces années-là). Cette production était divisée en deux (2) élevages, des petits porcelets qu'on vendait à l'âge de quatre (4) à six (6) semaines et d'autres porcelets qu'on engraisait jusqu'au poids de deux cent vingt-cinq (225) livres à deux cent soixante-quinze (275) livres, vivants, qu'on abattait principalement pour expédition vers les pays d'Europe.

• 1910 Cette production qui totalisait une soixantaine de porcs par année se continua jusque dans les années soixante (60), alors que les diverses productions se spécialisaient. C'est ainsi que la production laitière a vu bon nombre de petits producteurs délaisser la production.

• 1915 D'autres productions comme celle des porcs se sont concentrées dans diverses régions de la province, entre autres, la Beauce, la Chaudière et bien d'autres régions sauf la nôtre. C'est à ce moment que notre région a vu plusieurs de ses terres agricoles abandonnées ou reboisées. Les fonctionnaires en ont profité pour fermer des paroisses et sous-estimer le potentiel agricole.

• 1920 Pendant ce temps, dans les autres régions, les producteurs de porcs ont intensifié leur production sans être soumis à une réglementation rigoureuse telle que l'on connaît présentement. Le ministère de l'Environnement du temps n'était pas à la hauteur de la connaissance de ces productions et l'on vit alors les producteurs de porcs avec un nombre imposant de têtes de porcs à engraisser avec la mise au point de différentes techniques d'élevage.

• 1930 Depuis ces dernières années, la demande du porc dans les pays asiatiques et principalement le Japon, fait en sorte que la production porcine se déplace et prend pied dans notre région.

Depuis plus d'un an, le moratoire sur la production porcine a suscité beaucoup de préjugés à propos de la classe agricole. Pourtant, le secteur porcin pourrait être en croissance dans plusieurs municipalités et ainsi, valoriser les terres et permettre de générer un apport économique important grâce aux nouveaux emplois créés.

• 1935

À partir des années mil neuf cent soixante-dix (1970), le secteur agricole a connu une restructuration des fermes orientant celles-ci vers la spécialisation dans une production. Cela a permis à certaines productions de prendre de l'expansion et à d'autres, d'être complètement abandonnées.

• 1940

Ce fut le cas pour la production porcine à cause de la conjoncture des marchés qui était à la baisse. La restructuration vers des fermes spécialisées a également permis une évolution dans les méthodes d'élevage, d'épandage et de gestion des fumiers.

• 1945

Au cours des années, ces méthodes nous ont permis de nous prévaloir de plan agroenvironnemental de fertilisant, le PAEF, spécifique à chacune de nos fermes. Ces plans sont à la fine pointe des dernières données agronomiques et répondent aux normes obligatoires du respect de l'environnement.

• 1950

L'analyse des sols et des fumiers sont à la base de ces plans. En deux mille un (2001), vingt et un pour cent (21 %) des agriculteurs du Québec ont fait des analyses de fumier comparativement à sept cent pour cent (7 %) pour l'ensemble du Canada. En un an, soit entre avril deux mille un (2001) et mars deux mille deux (2002), les fermes du Québec ont complété ou mis à jour près de sept mille (7 000) plans agroenvironnementaux de fertilisation.

• 1955

En deux mille un (2001), au Québec, quarante-sept pour cent (47 %) des fermes possédaient un plan de fertilisation, comparativement à quinze pour cent (15 %) au Canada. En deux mille un (2001) également, quatre-vingt-trois pour cent (83 %) des entreprises agricoles québécoises possédaient des résultats d'analyses de sol datant de moins de cinq (5) ans, comparativement à soixante et un pour cent (61 %) des fermes canadiennes.

• 1960

Les méthodes d'épandage de lisier de porcs ont beaucoup évolué et plusieurs pratiques sont reconnues comme efficaces. L'incorporation rapide des fumiers solides et liquides dans le sol permet de réduire les odeurs de soixante-dix pour cent (70 %) en quelques heures.

• 1965

En tant qu'agriculteur, je pratique cette méthode depuis plus de vingt (20) ans. Le phosphore et l'azote contenus dans les fumiers et lisiers ainsi que dans les engrais minéraux sont des éléments essentiels à la bonne croissance des plantes. Ces éléments doivent cependant être gérés minutieusement. Les apports en phosphore et en azote doivent rencontrer les besoins des plantes sans pour autant les dépasser. Les analyses de sol faites de façon régulière permettent de s'assurer que les apports en éléments fertilisants sont adéquats.

• 1970

Comme ancien agriculteur, je suis en faveur de la production porcine qui donne une

- 1975 plus-value à nos municipalités par une augmentation de l'évaluation foncière. Par ricochet, plus de taxes à percevoir permettent une diversification des services dont les contribuables ont besoin.

Je termine ici et je laisse la parole à Simon.

- 1980

M. SIMON BÉRUBÉ :

- 1985 Pendant que les agriculteurs se prennent en main et inventent toujours de nouvelles méthodes de culture afin de respecter le sol, l'air et l'eau, d'autres intervenants sont peu soucieux de leurs méthodes d'élimination de déchets.

- 1990 Quand la MRC de la Matapédia et celle de la Mitis se sont regroupées dans un site conjoint pour l'enfouissement des déchets, soit celui de Padoue, nos élus municipaux désiraient éloigner toute possibilité de risque de contamination à proximité de la rivière Matapédia et de ses saumons.

- 1995 A-t-on considéré la protection d'une autre rivière, soit la Tartigou où l'omble de fontaine vit encore en maître dans ses eaux et dans les lacs du bassin versant dans cette rivière? Là où les générations d'agriculteurs ont protégé ces bandes riveraines, on retrouve maintenant au moins deux (2) endroits précis de contamination. L'un fut créé et en opération pendant plus de vingt (20) ans avec l'autorisation d'élus municipaux sans scrupules.

- 2000 Il aura fallu la contamination des puits d'eau potable des résidents environnants avant que l'on demande aux grosses compagnies qui y déversaient leurs produits chimiques de se mettre conformes aux règlements environnementaux. Mais cela est un peu trop tard.

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2005 Je trouve aberrant que le ministère de l'Environnement s'acharne sur les producteurs tandis que beaucoup de municipalités envoient leurs égouts sans traitement de leurs eaux usées directement dans la rivière Métis et dans le lac Matapédia et aussi des dépotoirs régionaux qui laissent écouler leur jus dans les rivières avoisinant leur site d'enfouissement.

- 2010 Si le producteur est obligé de suivre à la lettre la loi sur l'environnement, le moratoire en vigueur exige de ce dernier qu'il s'équipe d'installations qui transformeront le lisier de porc en terreau ou qu'il délaisse la production. Cela provoquera une inoccupation du territoire et, par conséquence, des fermetures de petites paroisses, devenant inopérante la Loi de la politique nationale sur la ruralité, politique qui incite les petites municipalités à se développer en permettant à des citoyens des villes populeuses de s'établir dans notre région.

- 2015

Les fermes familiales d'aujourd'hui ont changé d'apparence comparativement à celles d'autrefois. Plusieurs sont scandalisés à la dimension qu'ont prise les fermes alors que ces agriculteurs se sont expansionnés en allant récupérer des superficies agricoles que l'on abandonnait pour l'exode urbain.

• 2020

C'est grâce à la retombée économique de ces entreprises que les campagnes ont été sauvées. Continuer à augmenter vos exigences par des projets de loi trop sévères et vous vouez à la mort l'agriculture du Québec. Lorsque nos agriculteurs ne seront plus là, qui nourrira le Québec et avec quoi?

• 2025

Il est possible de laisser les agriculteurs produire des denrées alimentaires dans les régions au lieu d'être dépendants des producteurs des autres pays et principalement les Etats-Unis, qui nous fait la vie dure avec les taxes compensatoires sur les denrées agricoles que l'on produit?

• 2030

Un exemple frappant, c'est le droit compensatoire que les Etats-Unis imposent sur le bois d'œuvre, ce droit qui fait en sorte que les producteurs de boisés sont affectés, et la majorité des producteurs agricoles dans les régions possèdent un boisé. Cela lui permet d'arrondir ses revenus annuels.

• 2035

Les compagnies d'accessoires pour les élevages porcins et autres ont vendu des équipements qui facilitaient les divers élevages. Et maintenant, les adeptes de l'environnement à outrance obligent ceux qui se sont équipés, auront dans un avenir pas si lointain de revenir à un élevage plus satisfaisant pour ces groupements. Mais qui alors va payer la facture?

• 2040

Tous les agriculteurs sont conscients de protéger l'environnement, mais il y a un prix à cela. Encore une fois, les gouvernements devront supporter les producteurs par des subventions afin que ceux-ci puissent continuer de produire les denrées alimentaires qui sont nécessaires à la vie de tout être humain.

• 2045

Les ministères du gouvernement du Québec dont les suivants, ministère de l'Agriculture, ministère de l'Environnement, ministère de la Santé et le ministère des Finances doivent faire bloc pour élucider la problématique de la pollution, soit de l'air, de l'eau afin que la population du Québec puisse vivre dans une ambiance de propreté et de vivacité.

• 2050

Avec les normes environnementales que les producteurs doivent respecter, cela serait une aberration de donner plus de pouvoir aux municipalités et aux MRC dans ce domaine, car ces derniers ne peuvent même pas gérer convenablement leur propre site d'enfouissement.

• 2055

Un autre exemple de leur incompétence dans le domaine, c'est la non-réglementation de l'utilisation de produits chimiques sur les terrains de golf et les pelouses en milieu urbain qui longent les rivières de nos municipalités. Le taux d'épandage d'engrais chimiques sur les terrains de golf dépassent de beaucoup la norme et les distances permises des cours d'eau.

• 2060

Est-ce les producteurs agricoles ou ces pollueurs qui mettent en péril la survie des saumons et l'eau de nos rivières? Même les amateurs de pêche sans scrupules utilisent des espèces indésirables comme appâts et mettent en péril la survie des espèces présentes et leurs lieux de reproduction.

- 2065 Les dirigeants municipaux nous parlent également d'aire protégée, mais où étaient-ils lorsqu'ils ont pillé la grande forêt publique sans se soucier des cours d'eau et de la faune sur des centaines de kilomètres carrés? Ces zones ressemblent à un désert. En plus de nous limiter dans nos productions agricoles, ils veulent également nous réglementer sur nos superficies boisées car nous sommes les seuls qui n'avons pas fait de coupe à blanc et qui possédons encore un potentiel ligneux.
- 2070

Espérant que ces quelques remarques et recommandations sauront faire réfléchir les membres de cette Commission.

- 2075 Merci de votre bonne attention. Texte écrit par Marc-André Lavoie, retraité et ex-agriculteur, et Marcel Bérubé, agriculteur de la Vallée de la Tartigou.

Merci.

- 2080 **LA PRÉSIDENTE :**

Merci. Monsieur Bérubé, vous êtes agriculteur?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2085

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

- 2090 Quel type de production avez-vous?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2095 Moi j'ai onze cents (1 100) acres chez nous, j'ai cinq cents (500) acres de terre faite, j'en loue deux cents (200). J'ai six cents (600) acres de boisés, je fais du lait, j'ai une érablière, j'ai un élevage de cerfs, puis je fais du miel.

- 2100 Les ressources intégrées, je sais de quoi je parle. On a une rivière qui passe chez nous qui s'appelle la Tartigou. Tartigou, ça veut dire lieu de paix et de rassemblement. C'est une des meilleures rivières qu'il y a en région. Puis ici, à la dernière page, j'ai mis le bassin versant, le bassin versant de la rivière Tartigou avec ses deux (2) sites de contamination.

- 2105 Si vous voulez en parler. Ça fait vingt (20) ans qu'on voit passer ça en avant de chez nous, elle est à peu près à un mille et demi (1½) de chez nous.

LA PRÉSIDENTE :

Vous parlez des lieux d'enfouissement sanitaire, là, c'est ça?

• 2110 **M. MARCEL BÉRUBÉ :**

Oui. Moi, j'ai «acquéri» la ferme de mon père, ça fait vingt et un (21) ans. On est là, ça fait quarante (40) ans. Mes ancêtres viennent de Saint-Damase. Ils ont arrivé là fin des années dix-huit cents (1800) avec un godendard. Dans ce temps-là, Saint-Noël n'existait pas, c'était Saint-Damase, Saint-Moïse.

• 2115

Et là, je peux vous dire, Madame, que je n'ai pas honte de ma ferme chez nous. Moi, j'ai une fosse chez nous et je me suis réglementé. Mon PAEF est fait. Puis les cours d'eau chez nous, les animaux ne vont pas dans les cours d'eau. J'ai cent cinquante (150) têtes en tout, les cerfs puis les vaches ensemble.

• 2120

LA PRÉSIDENTE :

Puis vos fertilisants, c'est...?

• 2125

M. MARCEL BÉRUBÉ :

C'est de l'engrais. J'ai déjà utilisé de l'engrais chimique.

• 2130

LA PRÉSIDENTE :

C'est de l'engrais de ferme?

• 2135 **M. MARCEL BÉRUBÉ :**

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

• 2140

C'est ça.

M. MARCEL BÉRUBÉ :

J'ai déjà utilisé de l'engrais chimique mais j'ai arrêté voilà une dizaine d'années parce que je n'avais plus de vers, quand je labourais, je ne voyais plus de vers dans la terre. Les engrais montaient considérablement. Vouloir, je serais biologique mais c'est les cahiers de charges que je n'aime pas. C'est la raison pourquoi je ne le suis pas.

• 2145

LA PRÉSIDENTE :

• 2150

O.K. Puis vos engrais, c'est du fumier solide ou si c'est...?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2155 C'est du fumier solide, oui.

LA PRÉSIDENTE :

Du solide. O.K.

- 2160

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2165 La fosse, elle a une toiture. Parce que je n'ai pas eu le choix, mes frères puis mes sœurs, ils avaient été élevés dans l'agriculture puis je me faisais dire que... en tout cas, ça a fait de la chicane. Hier, Saint-Fabien, hier, la madame, ce qu'elle disait, là, je l'ai vécu.

LA PRÉSIDENTE :

Est-ce que, dans votre coin, il s'est implanté de la production porcine?

- 2170

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2175 Quelques petites, mais on ne peut pas appeler ça des mégaporcheries, là, c'est... il y en a... il n'y en a pratiquement pas en région.

- 2180 Moi, j'aurais la possibilité d'en avoir trois (3) chez nous. J'ai approché un intégrateur, je ne suis pas gêné de le dire, avec un plan de fertilisation. Aussitôt que le moratoire va être levé, moi, je suis prêt. L'année passée, j'avais un projet d'un million sur la table puis le financement était trouvé, puis je ne demandais pas... je ne demandais pas une cenne à personne.

- 2185 Ça fait que c'est ça, Madame. Moi, je suis pour les porcheries parce qu'on pourrait semer des céréales, là...

LA PRÉSIDENTE :

- 2185

Puis si vous implantez des porcheries, allez-vous le faire avec une gestion solide de vos fumiers ou une gestion liquide?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

- 2190

Les deux (2).

LA PRÉSIDENTE :

- 2195

Les deux (2)?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Oui.

• 2200

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

• 2205

M. MARCEL BÉRUBÉ :

La possibilité me le permet... ma fosse, avec une toiture, je pourrais en mettre dedans, elle a été faite en conséquence de ça.

• 2210

LA PRÉSIDENTE :

Puis pourquoi vous choisissez l'intégration?

• 2215

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Bien, c'est parce que, à un moment donné, le monsieur... l'intégrateur, il nous fournit... moi, je suis un... mon père, on est des anciens producteurs de porcs, on a été... je peux dire, dans le temps, là, voilà vingt, vingt-cinq (20-25) ans, là, quand mon père a parti de Saint-Damase voilà quarante (40) ans, il faisait du porc.

• 2220

Puis moi, les porcs, je connais ça, on en ramassait... mon père était commerçant. Toutes les paroisses de la MRC de la Matapédia, on les faisait à tous les samedis, on en ramassait quatre cents (400) par semaine, Madame. Les cochons, j'ai été élevé là-dedans. Je n'ai pas honte de parler de porcs.

• 2225

Je me suis déjà faire dire à l'âge de quinze (15) ans, quand on sortait sur le perron de l'église, que ça puait en «crisse» par des mesdames de soixante (60) ans. Ça fait que, Madame, là, pour avoir vécu de l'intimidation, j'en ai vécue. Puis aujourd'hui, mes enfants, on n'est pas gêné d'être sur une terre.

• 2230

LA PRÉSIDENTE :

Monsieur Dumais?

• 2235

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Ma question va peut-être s'adresser plus à monsieur Lavoie, parce que c'est plus la première partie, là, du document que...

• 2240

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

C'est ça, oui.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 2245

... vous avez lu.

Monsieur Lavoie, en fait, vous, vous mentionnez, bon, monsieur Bérubé vient aussi quand même d'aller dans le même sens, de dire qu'il est très favorable au développement de la production porcine dans son coin et vous, vous préconisez la même chose aussi...

• 2250

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

Oui.

• 2255

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

... du côté de Padoue. Mais je veux vous poser la question suivante. On a entendu – vous n'étiez peut-être pas là hier – des témoignages de citoyens, on en a entendu aujourd'hui aussi qui sont plutôt critiques. Alors, si vous préconisez l'implantation de production porcine, est-ce que -- bon, vous, monsieur Bérubé, vous dites, moi, je suis prêt à faire face à la chicane, ça ne me dérange pas...

• 2260

M. MARCEL BÉRUBÉ :

• 2265

Non, pas la chicane.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 2270

Je ne sais pas.

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

La bonne cohabitation.

• 2275

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Bon. Mais comment voyez-vous que ça puisse se faire d'une manière harmonieuse, avez-vous des idées?

• 2280

Et vous êtes de Padoue. À ma connaissance, à Saint-Octave, juste à côté, il y avait une assez grosse porcherie. Comment ça va à cet endroit-là? Est-ce qu'elle est toujours en opération? Est-ce qu'il y a des affrontements avec les citoyens? Alors, quelle est la situation?

• 2285

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

Bien, à Saint-Octave, si l'information est bonne, le monsieur a fait faillite, il a fermé.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 2290

Ah bon.

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

• 2295

Puis à Padoue...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Alors, il n'y a plus de problèmes.

• 2300

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

• 2305

Oui. Moi, j'ai vendu ma ferme à un jeune agriculteur, puis tout son plan de porcherie était prêt, là. S'il n'y aurait pas... si le moratoire aurait été trois (3) mois plus tard, il y aurait une belle porcherie dans Padoue qui permettrait, avec d'autres agriculteurs... il avait fait des demandes à d'autres agriculteurs pour recevoir du fumier qui était en surplus sur sa ferme et il y avait des agriculteurs qui changeaient leur PAEF en conséquence puis ils étaient dans les normes de l'environnement. Mais là...

• 2310

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 2315

Mais ça, ça ne garantit pas nécessairement la cohabitation harmonieuse, d'être dans les normes d'environnement. Alors vous, dans votre municipalité, dans votre paroisse, si quelqu'un veut s'implanter, auriez-vous des conseils à lui donner sur comment faire pour que ça ne crée pas trop de problèmes au sein de la population?

• 2320

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

Bien, il y a... c'est... il y a eu quelques interrogations, là. Premièrement, la première chose, c'est que la secrétaire avait le droit de... d'autoriser le premier départ des formalités puis il a été à l'Environnement puis ainsi de suite, jusque... jusqu'à... au mois de juin, quand le moratoire est arrivé, là, monsieur était tout prêt, là, tout était fait puis il ne restait seulement qu'à... à monter son bâtiment puis...

• 2325

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

Alors, d'après vous, quand on a les permis de l'Environnement puis qu'on est prêt à monter le bâtiment, la cohabitation est assurée?

• 2330

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

Bien, c'était assez loin, on était à deux (2)... à deux (2) kilomètres du village.

- 2335 Bien, il faut que les gens... il faut que les gens se plient un peu à des exigences agricoles. Le fumier, ça, ça sent trois (3) jours, après ça, c'est fini. Mais ce qui est malheureux que... il faudrait que tous les agriculteurs dans ce laps de temps, ils les feraient en même temps. Ça durerait trois (3) jours de peste puis après ça, il n'y en aurait plus.

LA PRÉSIDENTE :

- 2340 Mais ça ne se fait pas toujours en même temps?

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

- 2345 Bien, non, c'est irrégulier. Mais avec... il y a un règlement en cours qui permet aux municipalités de réglementer le temps d'épandage. Encore une histoire là qui va en choquer quelques-uns peut-être, là. Ils réglementent tellement serré que le cultivateur, il ne saura pas à quel temps étendre son fumier, là.

- 2350 **LA PRÉSIDENTE :**

Vous parlez de la période d'épandage, là...

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

- 2355 Oui, de...

LA PRÉSIDENTE :

- 2360 ... qui se termine le premier (1^{er}) octobre?

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

- 2365 Oui. Puis ils donnent la permission de... douze (12) jours durant...

LA PRÉSIDENTE :

Huit (8) jours.

- 2370 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

Huit (8) jours?

LA PRÉSIDENTE :

- 2375 Mais deux (2) consécutifs d'interdiction. Il y a huit (8) jours dans l'été ou dans cette même période à peu près, là, où on ne peut interdire l'épandage mais pas plus que deux (2) jours consécutifs.

• 2380 **M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :**

Oui, mais comment voulez-vous, un agriculteur, ça prend trois (3) jours à étendre, il va... il va arrêter son contracteur pour...?

• 2385 **LA PRÉSIDENTE :**

Non, non, vous allez être informé à l'avance, là, de ces jours d'interdiction parce qu'il faut que la municipalité les adopte avant que vous commenciez vos travaux. Alors, vous allez savoir que tel et tel jour, vous ne pourrez pas le faire.

• 2390

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

Si la municipalité ne fait pas le règlement...

• 2395 **LA PRÉSIDENTE :**

Il n'y en aura pas.

M. MARC-ANDRÉ LAVOIE :

• 2400

C'est ça.

LA PRÉSIDENTE :

• 2405

Voilà. Ça va.

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Est-ce que je pourrais compléter?

• 2410

LA PRÉSIDENTE :

Oui.

• 2415

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Moi, pour pallier aux bonnes ententes, pour montrer que je suis de bonne foi, les dernières terres que j'ai achetées, j'ai des terres dans le Rang 1, dans le Rang 2 puis le long de la 132. Ça fait que la bâtisse que je prévoyais faire, il n'y avait pas de voisins. Puis ceux-là de qui j'ai acheté les terres, bien, ils ont tout abandonné ces terres-là, supposément que ce n'était pas... ils travaillent dans la grosse usine qui pollue, là.

• 2420

Ça fait que je vais leur montrer comment que ça se fait de l'agriculture, moi. Ce n'est pas... c'est une de ces raisons-là, là. Le potentiel est là. Je suis à trois (3) milles du village. Vouloir, je l'aurais implantée à ras le village parce que je suis le premier cultivateur du village puis...

• 2425

LA PRÉSIDENTE :

• 2430

Mais ce que vous nous dites, c'est que...

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Mais là, si ça continue...

• 2435

LA PRÉSIDENTE :

... il y a moyen de faire un développement d'industrie porcine tout en ayant en considération les préoccupations des citoyens qui ont des problèmes avec les odeurs?

• 2440

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Oui, parce que...

• 2445

LA PRÉSIDENTE :

Il y a moyen de faire de quoi?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

• 2450

Oui, parce que... en tout cas, il y en a...

LA PRÉSIDENTE :

• 2455

Vous pensez qu'il y a une bonne volonté de tous les producteurs pour travailler dans ce sens-là?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

• 2460

Il y en a qui l'ont fait. Il y a des brise-vent qui existent, à un moment donné, avec les distances qu'on a à respecter des voisins. Il y en a qui mettent des toiles, des cônes sur leur... quand ils sont sur liquide, je parle sur le liquide, là, c'est ça qui est en cause. Ça fait que ça diminue de... le lisier de trente pour cent (30 %) parce qu'il ne rentre pas d'eau dans la fosse, la rentabilité est prouvée qu'elle est là.

• 2465

Puis quand on a un plan pour la gérer, là, le liquide, je ne vois pas où est-ce qu'est le problème, là, on a les superficies en conséquence. Moi, je ne vois pas... je ne sais pas, là.

LA PRÉSIDENTE :

• 2470

Vous, là, vous acceptiez qu'on épande... peut-être que je me mêle, là, mais vous acceptiez qu'on épande, par exemple, du fertilisant, du lisier, là, sur vos terres. Dans la mesure où vous faites des choix comme ça, est-ce que vous en informez vos voisins?

• 2475

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Bien, les voisins...

LA PRÉSIDENTE :

• 2480

Est-ce que vous faites cette démarche-là ou si vous les prenez par surprise?

M. MARCEL BÉRUBÉ :

• 2485

Bien, moi, ça fait vingt (20) ans que je me prépare, Madame. Quand j'ai commencé, j'avais trois cents (300) acres; là, j'ai onze cents (1 100) acres puis... pour moi, c'est une continuité. Si on veut que la ferme familiale continue, à un moment donné, il faut augmenter le revenu en conséquence. Je prévois «sumer» quatre cents (400) acres de céréales pour être autosuffisant pour les porcs.

• 2490

Ça fait que les voisins... moi, je fais mon affaire chez nous. C'est la meilleure méthode que j'ai trouvée d'avancer. Quand tu regardes chez le voisin, tu n'avances pas. Mais les voisins, ils ne regardent pas... ils regardent chez nous, mais ils ne savent pas ce qui se passe. C'est là que la différence est.

• 2495

Parce que les voisins, moi, ce que j'ai constaté, là, je l'ai expliqué à mes enfants voilà trois (3) ans, je ne fais plus d'affaires avec mes voisins, moi, parce qu'ils me font des rapports. J'ai été obligé de me faire une fosse qui m'a coûté quarante mille piastres (40 000 \$) de ma poche.

• 2500

Ça fait que, Madame, c'est ça la bonne entente. Monsieur Voyer l'a expliqué au début, là; pour l'avoir vécu, je l'ai vécu. Moi, je considère que c'est tous mes amis mais ils ont moins de logique que moi et je n'ai aucune rancune.

• 2505

LA PRÉSIDENTE :

Alors, la Commission vous remercie d'avoir témoigné devant elle.

M. MARCEL BÉRUBÉ :

• 2510

Peut-être que mon garçon aurait aimé vous expliquer la page couverture, c'est lui qui l'a dessinée.

LA PRÉSIDENTE :

• 2515

Allons-y.

M. SIMON BÉRUBÉ :

• 2520

Moi, la page couverture, je ne sais pas si vous remarquez, c'est des maisons avec un... il y a un petit cochon aussi!

LA PRÉSIDENTE :

• 2525

Hum hum?

M. SIMON BÉRUBÉ :

• 2530

Puis ça exprime la solitude des producteurs, de leur minorité dans le bassin social, si je peux dire. Le bassin social, ça signifie les villes... bien, en tout cas, toute l'agglomération. Puis cette solitude, bien, c'est accompagné, comme de raison, d'une impuissance face aux décisions prises qui sont parfois abusives puis aux exigences toujours plus grandes des milieux habités, soit urbain ou rural, qui font sans cesse pression sur les agriculteurs, d'où les zones qui représentent des flèches. Ce qui, finalement, oblige les producteurs d'entreprises agricoles à se conformer aux exigences toujours plus sévères ou quitter le milieu agricole et abandonner la zone agricole au profit de l'urbanisme, donc fuir pour produire.

• 2535

Puis pour terminer, vous avez sûrement remarqué l'absence de fenêtres aux maisons, ce qui représente l'absence de pourparlers entre les citoyens et les agriculteurs.

• 2540

LA PRÉSIDENTE :

Mais ce que je ne comprends pas, c'est pourquoi votre cochon, qui a une petite valise dans ses mains, s'en va en direction des maisons?

• 2545

M. SIMON BÉRUBÉ :

Bien, il les regarde mais il n'a pas le choix de s'en aller.

• 2550

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

M. SIMON BÉRUBÉ :

• 2555

Il y a trop...

LA PRÉSIDENTE :

- 2560 Je vous remercie beaucoup.

M. SIMON BÉRUBÉ :

- 2565 Merci!

M. MARCEL BÉRUBÉ :

Merci, Madame!

- 2570 **LA PRÉSIDENTE :**

Maintenant, j'inviterais la municipalité Sainte-Eugène-de-Ladrière et son représentant, monsieur Gilbert Pigeon.

- 2575 **M. GILBERT PIGEON :**

Bonsoir!

LA PRÉSIDENTE :

- 2580 Bonsoir, monsieur Pigeon.

M. GILBERT PIGEON :

- 2585 Oui. Bonsoir, Madame la Présidente, Monsieur le Commissaire.

Moi, d'abord, le mémoire que je présente à l'heure actuelle, il y a aussi une autre municipalité qui est la municipalité de Saint-Fabien qui en ont présenté un mais qui ne l'ont pas présenté ici, qui l'ont envoyé. C'est semblable au nôtre, là.

- 2590 **LA PRÉSIDENTE :**

Ils l'ont déposé à la Commission, là, mais sans le présenter.

- 2595 **M. GILBERT PIGEON :**

C'est ça. Ils l'ont déposé à la Commission. La municipalité de Saint-Fabien a déposé un mémoire semblable et je suis appuyé par mon conseil municipal à l'unanimité et aussi le Comité de développement de la municipalité de Saint-Eugène m'appuie dans mes démarches.

- 2600 Et ensuite, on est appuyé par quatre (4) autres municipalités de la MRC... de notre MRC, Saint Marcellin, Saint-Narcisse, Saint-Anaclet et Trinité-des-Monts. Ça veut dire que c'est

six (6) municipalités sur dix (10) de la MRC qui ont les mêmes orientations que je vais essayer de dire ce soir.

• 2605

Premièrement, d'abord, moi, je veux être plus à terre, le plus possible. Ce qui m'a décidé à présenter un mémoire, c'est que mon beau-frère, aux fêtes, m'a annoncé qu'il vendait. Il a à peine cinquante (50) ans. Il dit : «Je n'ai pas de relève intéressée parce que la vision de l'agriculture à l'heure actuelle est mal vue et que toutes les nouvelles exigences qu'ils me demandent, ça demande beaucoup d'investissement puis que, rendu à proche cinquante (50) ans, je pense que je ne dois pas investir parce que ce serait investir pour l'avenir puis je n'ai pas d'avenir devant moi.»

• 2610

Ça fait que je pense qu'il aurait pu continuer encore dix (10) à quinze (15) ans. C'est ça qui m'a... je n'étais pas pour présenter de mémoire, mais c'est ça qui m'a forcé à présenter un mémoire.

• 2615

La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière est une petite municipalité rurale située à trente-cinq (35) kilomètres à l'ouest de la ville de Rimouski, à dix (10) kilomètres au sud de Saint-Fabien. Ses quatre cent soixante-sept (467) habitants vivent surtout de l'agriculture et de la forêt.

• 2620

À titre de maire de cette municipalité, j'ai signé ce mémoire au nom de mon conseil municipal et avec l'appui des municipalités avoisinantes.

• 2625

Nous sommes sensibilisés par le sujet de cette consultation publique car quelques-uns de nous possédons, sur nos territoires respectifs, des installations d'élevage porcin, soit maternité, pouponnière et engraissement.

• 2630

Nous désirons présenter ce mémoire sous trois (3) aspects : économique, social et réglementaire.

Au point de vue économique. Dans nos petites municipalités, la seule façon de se développer réside surtout dans le secteur primaire, c'est-à-dire les secteurs primaires qui sont l'agriculture et la forêt. Il y a aussi l'agrotourisme et le tourisme un peu.

• 2635

En permettant le développement de la production porcine, respectueuse de l'environnement, dans plusieurs petites municipalités avoisinantes, cela permet un développement économique qui empêcherait les fermetures de paroisses et, de plus, pourrait ouvrir la porte à une usine de deuxième et troisième transformation et même, en rêvant un peu, un abattoir en région, parce qu'il faut d'abord débiter par la base, il faut faire de l'élevage porcin pour être capable d'en venir à la transformation et abattoir.

• 2640

Nos municipalités possèdent des équipements d'élevage sur leur territoire et ont créé ainsi une quinzaine d'emplois en région. Et, en plus, je rajouterais qu'ils ont consolidé... avec les meuneries, ils ont consolidé plusieurs emplois.

• 2645

• 2650 Quelques-uns d'entre eux se sont même installés dans chacune de nos municipalités en construisant et achetant leur résidence permanente. C'est ainsi, en tout cas, qu'on investit pour l'avenir. Moi, j'ai deux (2) jeunes qui travaillent dans la porcherie dans ma municipalité, qui ont bâti des maisons à Saint-Eugène.

• 2655 Lors de la construction de ces bâtiments, nous avons permis à des spécialistes et des ouvriers de la région de travailler durant au moins six (6) mois. De cette façon, on encourage les entreprises coopératives ou les meuneries régionales afin de consolider des emplois locaux au lieu d'accepter de prioriser des investissements étrangers n'ayant aucun intérêt de s'approvisionner dans la région.

• 2660 De plus, ces constructions génèrent des revenus de taxes se situant entre quinze (15) à vingt mille dollars (20 000 \$) pour nos municipalités, ça, ça équivaut, en tout cas, à la construction chez nous, à Saint-Eugène, de trente-cinq (35) maisons. À Saint-Eugène, il se construit une maison peut-être par quatre (4) ans, des fois cinq (5) ans. Ça m'aurait pris cent cinquante (150) ans avant d'avoir la même évaluation foncière! Je pense que... je n'ai pas de cheveux mais je n'en aurais pas eu «pantoute»!

• 2665 En tout cas, pour nos petites municipalités, ce revenu quand même n'est pas à rejeter du revers de la main. Bon. Ça, c'est le point de vue économique, on l'a vu.

• 2670 Au point de vue social. Nous admettons que dans certains secteurs, il y a suffisamment de porcheries et même trop, mais dans notre région, ce n'est pas le même cas. La région du Bas-Saint-Laurent possède seulement que quinze pour cent (15 %) de son territoire, à l'heure actuelle, qui est en sol cultivé tandis que dans certaines régions centrales du Québec, les sols cultivés sont jusqu'à quatre-vingt-cinq pour cent (85 %), même des fois plus.

• 2675 Dans certaines municipalités, il y a des gens qui se sont achetés des résidences dans une zone agricole dynamique et qui se plaignent, par la suite, des odeurs désagréables provoquées par l'élevage porcin ou autre.

• 2680 Le choix qu'ils ont fait de s'installer en pleine nature devrait inclure la conservation d'une cohabitation harmonieuse et une acceptation des résidents déjà en place. Il se produit, à certains endroits, une surveillance souvent exagérée, de l'acharnement et même du harcèlement avec des producteurs agricoles qui tentent de gagner leur vie honorablement. Résultat : bien, la disparition des fermes familiales. Il y a des fermes familiales qui disparaissent parce que, des fois, la cohabitation n'est plus là.

• 2685 Dans nos municipalités agricoles, les fermes familiales ont une vie économique très dynamique où existe l'entraide et la collaboration. Le sentiment d'appartenance est très fort et ça leur permet de poursuivre leur développement, en ayant le sentiment d'appartenance.

• 2690 Cependant l'arrivée, des fois, de résidents qui sont des fois temporaires -- je ne parle pas de résidents permanents mais des résidents qui sont parfois temporaires -- qui n'acceptent

pas le développement agricole du milieu. Ça crée des situations tendues et souvent insupportables.

- 2695 Dans la région du Bas-Saint-Laurent, nous ne vivons pas peut-être la même situation qu'ailleurs car il y a beaucoup plus de forêt que de terres agricoles cultivées. Et nous savons tous que la forêt est le purificateur d'air le plus performant, même de nos jours.

- 2700 La municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière possède sur son territoire un bâtiment porcin de treize cents (1 300) truies d'élevage et de trois mille huit cents (3 800) porcelets. Il a été construit à un endroit très peu habité où les vents dominants dirigent les odeurs loin des résidences.

- 2705 De plus, une haie brise-vent a été aménagée et des dômes très dispendieux ont été installés sur les fosses à purin derrière les bâtiments. Le lisier est épandu à l'aide de rampes basses et les gens ne se plaignent aucunement des odeurs provoquées durant deux (2) à trois (3) jours, trois (3) fois par année, à l'heure actuelle.

- 2710 Avant le début de la construction, les gens ont été consultés en assemblée publique d'information et il y a eu une concertation sur le lieu d'implantation des bâtiments.

- 2715 Nos gens reconnaissent qu'ils sont installés dans un secteur où l'agriculture se développe et acceptent les contraintes s'y rattachant pourvu que les producteurs respectent l'environnement. Les avantages de la coopération se doivent d'être revalorisés dans ces dossiers.

- 2720 Au point de vue réglementaire. Lorsque nous voyons plusieurs fermes abandonnées dans la MRC voisine, voisine de nous autres, là, vers l'ouest... voisine de la nôtre, on s'imagine que la même chose va nous arriver dans quelques années si on est trop sévère dans nos réglementations.

- 2725 Ce n'est peut-être pas toute la même situation dans la MRC parce qu'il y a des municipalités de la MRC où l'agriculture est encore plus dynamique que chez nous. Ça fait que cette situation-là, on la vit présentement.

- 2730 Lorsqu'on réglemente la production porcine, certains articles s'appliquent également pour toutes les autres productions. Sur les dix (10) agriculteurs qui restent dans la municipalité de Saint-Eugène-de-Ladrière, il y en a deux (2) qui ont vendu dernièrement parce qu'il y avait trop d'exigences et de réglementation de plus en plus sévères.

- 2735 La réglementation est devenue tellement restrictive que la relève n'est plus intéressée et les producteurs dans la cinquantaine -- dont mon beau-frère, bien entendu -- ne peuvent plus investir. Les fosses obligatoires, les animaux qui n'auront plus accès aux cours d'eau, les bandes riveraines que nous considérons comme une expropriation sans compensation et la surveillance accrue de nos propres voisins nous forceront à abandonner et laisser à des gros

investisseurs étrangers le soin de nourrir la population du Québec. La ferme familiale disparaîtra au profit des mégafermes.

- 2740 Soyons vigilants et cessons d'exiger toujours plus. Développons les régions, notre richesse, nos territoires. Acceptons la réglementation qui nous régit actuellement sur l'eau, l'air et les odeurs.

- 2745 Au lieu d'établir une – c'était là que je veux en venir – au lieu d'établir une réglementation encore plus sévère qui a pour effet de faire augmenter les coûts de production, nous devrions mettre l'accent sur le respect de la réglementation actuelle en se donnant des outils pour pénaliser le fautif et travailler au développement de ceux qui ont un grand respect de l'environnement.

- 2750 Puis j'aurais peut-être une petite note personnelle à rajouter à la fin.

Certains gens disent, des fois, dans des audiences, des... je ne dirais pas n'importe quoi mais des choses, des fois, qui portent à dire que c'est un petit peu fautif par rapport... ils veulent l'interpréter à leurs avantages.

- 2755 Le simple citoyen dans tout ça, lui, je pense que, quand il n'a pas de connaissances en agriculture, des fois, il ne sait plus qui croire dans tout ça. Ça fait que c'est l'interprétation que certains gens ont de l'agriculture à l'heure actuelle.

- 2760 Certaines personnes ou groupes vont parfois même, des fois, démolir l'image de l'agriculture, même si la région, on est en avance... comme les messieurs le disaient tantôt, on est en avance sur le reste du Québec en agroenvironnement et le Québec est en avance sur le reste du Canada en agroenvironnement, puis le Canada est en avance sur les Etats-Unis, puis on peut continuer à la suite, les Etats-Unis sont en avance sur le Mexique. Mais en tout cas, on peut aller bien loin avec ça.

- 2765 En terminant, je pense que... fions-nous quand même aux spécialistes qui existent en place, les spécialistes du ministère de l'Environnement, les spécialistes de la santé puis nos spécialistes aussi du MAPAQ. Je pense qu'il faudrait que les gens prennent... reprennent confiance en ces spécialistes-là et d'arrêter de se fier à tous les qu'en-dira-t-on qui peuvent se dire sur l'agriculture.

Je vous remercie beaucoup.

LA PRÉSIDENTE :

- 2775 Merci, monsieur. Je vais demander à monsieur Dumais d'initier la période de questions.

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

- 2780 Dans le mémoire que vous venez de nous présenter, vous nous dites que la cohabitation dans votre municipalité, ça se passe bien avec l'existence de porcheries.

- 2785 Mais à la page 5, entre autres, vous nous dites : «Avant le début de la construction, les gens ont été consultés en assemblée publique d'information et il y a eu concertation sur le lieu d'implantation des bâtiments.»

- 2790 D'après ce qu'on entend souvent dire dans d'autres municipalités où la situation n'est pas harmonieuse, souvent c'est un reproche qui est fait de ne pas avoir donné à la population la possibilité d'être consultée, de peut-être se prononcer sur des lieux d'implantation.

- 2790 Alors, comment vous vous y êtes pris dans votre municipalité, vous autres, pour réussir ça, disons, qui semble avoir été si difficile à faire dans d'autres municipalités?

M. GILBERT PIGEON :

- 2795 Nous autres, d'abord, il y avait déjà eu une concertation auprès du conseil municipal. Les gens avaient été sensibilisés à la grosseur de la porcherie qui allait être installée. Le conseil municipal avait pris en considération des secteurs donnés où est-ce qu'il ne pourrait pas y avoir, je pense, de... que ce serait plus une cohabitation harmonieuse avec les citoyens et on avait «spotté» des secteurs qui pouvaient sembler... et l'intervenant qui construisait, c'était une coop de la région, ça fait que c'était plus des gens de notre milieu. Les gens, les propriétaires d'une coop, c'est les sociétaires, ça fait qu'ils ont leur mot à dire à l'assemblée générale, si ça ne fait pas leurs affaires. Et c'était sur une concertation avec le conseil municipal et la coop du milieu.

- 2805 Après qu'on a eu «spotté» des endroits, il y a eu une consultation publique puis cette consultation publique-là, oui, il y a eu quelques personnes qui avaient des questions, qui ont posé des questions, c'est normal. Et je pense que la façon qu'on l'a fait, c'était en harmonie, en tout cas, on a essayé de le faire le plus possible, là. C'est sûr que tu ne peux pas avoir à cent pour cent (100 %) la majorité des gens qui étaient pour, ça, c'est impossible, c'est impensable!

- 2810 Il n'y aurait aucun projet de développement qui se réaliserait, même que ce soit un moulin à scie, une éolienne ou n'importe quoi, il y a toujours une pollution visuelle ou une pollution de poussière.

- 2815 Mais on a eu quand même une concertation avec ces gens-là qui ont dit : oui, c'est l'endroit idéal, cet endroit-là, parmi les trois (3) endroits que vous avez choisis. Disons, c'est ça qu'on a fait avant d'implanter la porcherie.

- 2820 **M. MARIO DUMAIS, commissaire :**

En continuation sur ce thème-là.

• 2825 Là où les situations... les relations sont tendues, il y a évidemment le problème des odeurs qui est souvent la première chose qui est source de tension, mais il y a aussi beaucoup de préoccupation sur l'impact sur l'eau.

• 2830 Dans votre municipalité, comment vous approvisionnez-vous en eau et avez-vous des préoccupations sur les épandages de purin... de lisiers, ce qu'il pourrait y avoir comme impact à moyen terme sur la qualité de l'eau dans votre municipalité?

M. GILBERT PIGEON :

• 2835 Dans notre municipalité, on a l'assainissement des eaux mais on n'a pas d'aqueduc. On n'a pas d'eau... c'est-à-dire les résidents, ils ont tous des puits privés, à l'heure actuelle. C'est que le seul... le seul... bien, le seul problème... bien, ce n'est pas un problème mais que le conseil municipal s'était penché, ils ont dit, il y a des PAEF, il y a des plans agroenvironnementaux, il y a des façons de faire, il y a des professionnels qui vont prendre des échantillons, qui vont faire un suivi et les contrats d'épandage avec les agriculteurs qui existent
• 2840 dans ce secteur-là, on pense qu'on va se fier quand même à nos professionnels.

• 2845 Je pense que dans notre conseil municipal et même... mes citoyens qui m'ont appuyé dans mes démarches de présenter le mémoire, ils se sont fiés à quelqu'un. C'est pour ça que je le dis à la fin. Il faut quand même se fier à des gens qui sont professionnels. Je suis maire mais je suis aussi agriculteur. Je gagne ma vie pas avec le salaire du maire, ça fait que je gagne ma vie avec quelque chose.

• 2850 Et ça fait quarante (40) ans que je suis en agriculture, j'ai commencé à quinze (15) ans avec mon père. Il a fallu que je me recycle, que j'aille aux études puis il a fallu... il faut que tu sois informé. Puis ça fait quarante (40) ans que je suis là-dedans puis il faut que je me réfère à des professionnels encore en agriculture, qui sont nos agronomes, qui sont nos professionnels.

• 2855 Ça fait qu'il faut se référer. Puis je pense que les gens, ils ont pris confiance en disant, bien, il faut se fier à quelqu'un dans la vie, là. C'est parce que si on ne se fie jamais à personne, il va y avoir rien qui va se produire dans notre belle province, parce qu'il faut se fier quand même à nos professionnels.

LA PRÉSIDENTE :

• 2860 Toujours sur cette même consultation que vous avez menée, normalement, lorsqu'on veut implanter une porcherie, ça nous prend un certificat d'autorisation, mais il y a une pièce qui est nécessaire, c'est-à-dire c'est un permis de construction de la municipalité.

• 2865 Est-ce que c'est la secrétaire ou le secrétaire de la municipalité qui émet ce permis-là? Comment se fait-il que vous ayez été mis au fait du projet, le conseil, et que vous vous soyez penchés, là, sur cette question-là?

M. GILBERT PIGEON :

- 2870 La première des choses, la personne qui veut construire, il faut qu'elle demande un certificat de conformité à la municipalité. Le certificat de conformité a été émis par la secrétaire, oui, mais le permis de construction, il est émis, nous autres, par l'inspecteur municipal, notre inspecteur municipal.

- 2875 **LA PRÉSIDENTE :**

D'accord.

M. GILBERT PIGEON :

- 2880

C'est lui qui émet le permis.

LA PRÉSIDENTE :

- 2885 Mais vous nous dites que vous avez quand même été saisi, le conseil de la municipalité...

M. GILBERT PIGEON :

- 2890

Oui oui.

LA PRÉSIDENTE :

...sur ce dossier-là...

- 2895

M. GILBERT PIGEON :

Avant que les permis de construction soient émis, on était au courant...

- 2900 **LA PRÉSIDENTE :**

Est-ce que c'est toujours le cas ou...?

M. GILBERT PIGEON :

- 2905

Non, non, ce n'est pas toujours le cas.

LA PRÉSIDENTE :

- 2910

Non. O.K.

M. GILBERT PIGEON :

• 2915 Mais nous autres, ça a fonctionné de même parce qu'on avait une grande collaboration envers le conseil et les promoteurs qui voulaient implanter la porcherie.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

• 2920 **M. GILBERT PIGEON :**

• 2925 Parce que je disais que c'était une coop, c'était plus les gens du milieu. C'est pour ça qu'on dit, on veut encourager les gens du milieu, les coops, les meuneries en place, ils ont plus de comptes à rendre à la population, je pense.

• 2930 Je n'ai rien contre les gros intégrateurs qui viennent de l'extérieur, mais si on peut travailler plus avec nos gens du milieu, on va avoir plus une concertation puis je pense qu'on va être capable plus s'entendre puis l'argent va se dépenser en région, lorsqu'il va y avoir des constructions puis des retombées économiques.

LA PRÉSIDENTE :

Moi, j'aimerais revenir sur vos données, là, de taxes.

• 2935 **M. GILBERT PIGEON :**

Oui.

• 2940 **LA PRÉSIDENTE :**

Je veux bien comprendre, là. Vous dites que : «De plus, ces constructions génèrent des revenus de taxes se situant entre quinze mille (15 000) et vingt mille dollars (20 000 \$)».

• 2945 Ça, c'est les taxes foncières que paient ces... mais il y en a plus qu'une, là, il y a quoi... c'est combien par ferme à peu près?

M. GILBERT PIGEON :

• 2950 C'est parce que quand j'ai mis quinze (15) à vingt mille dollars (20 000 \$)...

LA PRÉSIDENTE :

Oui?

• 2955 **M. GILBERT PIGEON :**

... c'est parce que ça concernait... je le présentais parce que j'avais l'appui de d'autres municipalités qui ont des porcheries sur leur territoire.

• 2960

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

• 2965

M. GILBERT PIGEON :

Je ne pouvais pas émettre le chiffre, là -- nous autres, ça nous rapporte dix-sept mille piastres (17 000 \$) à l'heure actuelle, la porcherie, mais c'est une maternité pouponnière sur le même site d'élevage, trois mille huit cents (3 800) porcelets... trois mille huit cents (3 800) truies... trois mille huit cents (3 800) porcelets et, je veux dire, treize cents (1 300) truies.

• 2970

LA PRÉSIDENTE :

Hum hum?

• 2975

M. GILBERT PIGEON :

Ça fait que ça permet... ces bâtiments-là, vu que c'est une maternité, ça prend plus grand d'espace, ça prend... parce que tu as le bloc gestation, tu as le bloc saillie; après ça, tu as la mise bas. Ça prend beaucoup de planchers. Ça fait que ça fait des bâtiments qui sont beaucoup plus grands que des engraissements. Ça fait que les bâtiments, bien, ils sont évalués par rapport à l'évaluation foncière. Ça fait que ça rapporte ça à la municipalité, environ dix-sept mille (17 000\$).

• 2980

• 2985

LA PRÉSIDENTE :

Puis une maison, là, une maison dans...

• 2990

M. GILBERT PIGEON :

Une maison chez nous...

• 2995

LA PRÉSIDENTE :

... -- oui?

• 3000

M. GILBERT PIGEON :

... unifamiliale, là, ça en aurait pris trente-cinq (35) pour rapporter ça.

LA PRÉSIDENTE :

O.K.

• 3005 **M. GILBERT PIGEON :**

Bon. C'est pour ça que je disais que ça aurait pris au moins cent cinquante (150) ans au rythme qu'il se construit une maison à Saint-Eugène. Mais ç'a permis d'en construire d'autres à Saint-Eugène, parce qu'il y a deux (2) employés de la MRC.

• 3010

LA PRÉSIDENTE :

Qui sont arrivés chez vous?

• 3015

M. GILBERT PIGEON :

Oui.

LA PRÉSIDENTE :

• 3020

O.K. Aviez-vous une autre question?

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 3025

Oui. Peut-être juste revenir un peu.

Vous avez mentionné à de multiples reprises l'idée qu'un développement, quand ça se fait avec une institution locale comme un coop, que ça favorise l'harmonie sociale.

• 3030

Mais est-ce que ce n'est pas la même coop qui est à et Saint-Valérien et à Sainte-Luce où ce n'est pas tout à fait aussi harmonieux? Donc, j'aimerais comprendre pourquoi vous arrivez à la... il me semble que ce n'est pas automatique, que si c'est une coop, c'est automatiquement harmonieux; non?

• 3035

M. GILBERT PIGEON :

Non, c'est...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

• 3040

Donc, c'est probablement plus le milieu et la manière dont la chose se développe qui est garantie d'harmonie. Ce n'est pas automatique que si c'est une coop, ça va être harmonieux?

M. GILBERT PIGEON :

• 3045

Non non. Ça ne veut pas dire que c'est automatique mais...

M. MARIO DUMAIS, commissaire :

- 3050 Oui?

M. GILBERT PIGEON :

- 3055 ... on a plus de chances d'être capable d'intervenir dans une assemblée générale d'une coop parce qu'un intégrateur, il n'en fait pas d'assemblée générale, on ne pourra pas aller intervenir, tandis qu'une coop, bien, il a plus à rendre compte du milieu. C'est sûr qu'il y a eu... il y a certaines municipalités... -- je ne veux pas interpeller les autres municipalités.

- 3060 Je pense que les municipalités qui nous ont appuyés dans nos démarches, c'est six (6) sur dix (10), c'était des municipalités où est-ce que, peut-être qu'il y a... il y a peut-être moins d'harmonie mais qui disaient que le principe de base du texte, ça les concernait puis qu'ils trouvaient que c'était une avenue importante aussi d'être capable de pas trop réglementer puis d'être capable aussi d'intervenir de façon... au moins faire respecter la réglementation qui existe. Le fautif, on va le pénaliser, mais les autres, essayons de travailler en harmonie avec eux autres.

- 3070 C'était dans ce sens-là que les municipalités nous ont appuyés. Et il y a des municipalités aussi dans la MRC que, s'il s'implanterait une porcherie comme il s'est implanté à Saint-Eugène, pour eux autres, même, ça leur aiderait à empêcher une fermeture de paroisse parce que c'est un développement quand même qui se fait.

Je pense que nous autres, ça nous a aidés, puis c'est pour ça que je voulais transmettre le message.

- 3075 **LA PRÉSIDENTE :**

- 3080 Il y a des participants à cette consultation publique qui ont proposé à la Commission que, avant d'émettre quelque permis que ce soit, qu'il y ait un référendum qui soit mis en place pour décider... pour consulter, finalement, la population à savoir s'ils acceptent ou pas l'implantation d'une porcherie. J'aimerais avoir votre opinion là-dessus.

M. GILBERT PIGEON :

- 3085 Qu'est-ce que vous pensez d'un référendum lorsque l'agriculture représente un point deux pour cent (1.2 %) de la population d'une municipalité qui est proche d'une ville, disons, là? Nous autres, il y a peut-être... c'est à peu près deux pour cent (2 %), peut-être, de la population mais le reste, c'est tous des forestiers, en partie.

- 3090 Ça fait que faire un référendum, c'est certain qu'il est battu d'avance si les gens ne le comprennent pas. Mais je pense que dans ma municipalité, après en avoir parlé à plusieurs reprises avec mes citoyens, j'aurais peut-être fait un référendum puis que ça aurait été positif,

qu'ils auraient été pour, parce qu'ils sont encore pour, ils viennent me le dire aux assemblées de conseil.

- 3095 Puis j'ai un conseil municipal qui est assez dynamique, c'est tous des jeunes puis ils veulent, eux autres, que la municipalité continue à survivre. Puis je pense que c'est important aussi, un développement quand même qui est... quand il est harmonieux avec le reste de la population, je pense que ça vaut la peine de le prendre en considération.

- 3100 Mais pour faire un référendum, probablement que ça aurait été positif, qu'ils auraient dit oui. Moi, je suis pas mal sûr chez nous. Mais dans certaines municipalités où est-ce que c'est plus urbain et les agriculteurs sont minoritaires à un pour cent (1 %) puis... ça fait que, automatiquement, c'est battu d'avance. Ça, je pense que oui.

- 3105 Dans une zone agricole, là, je pense que si on ne peut pas faire de développement agricole, c'est quoi le développement qu'on va faire? On va planter des éoliennes à tous les dix (10) pieds? On va faire quoi? Tu sais, on va exproprier les agriculteurs pour d'autre chose? Mais je pense que dans une zone agricole, c'est un secteur qui est comme une zone industrielle, qui est une zone agricole, il faut permettre au développement agricole, il faut être au moins logique avec ça.

LA PRÉSIDENTE :

- 3115 Est-ce que votre MRC a un règlement de contrôle intérimaire qui vous permet de faire du zonage?

M. GILBERT PIGEON :

- 3120 Non. À l'heure actuelle, on est en train de bâtir un règlement de contrôle intérimaire. On attend... la demande du conseil des maires a été que le Comité consultatif agricole nous fasse une recommandation. Ils se sont réunis à quelques reprises, ils n'ont pas réussi à s'entendre encore mais on espère qu'ils vont nous faire une recommandation.

- 3125 Après ça, le conseil des maires va le rediscuter entre nous autres, parce qu'on n'a pas eu la chance d'en discuter du contrôle intérimaire à l'heure actuelle et, après ça, on a exigé, le conseil des maires, qu'il y ait une consultation publique, au moins pour que les agriculteurs puissent se prononcer et les citoyens puissent se prononcer pour... avant qu'on le ramène en adoption au conseil des maires.

- 3130 On veut faire la procédure dans ce sens-là.

LA PRÉSIDENTE :

- 3135 Alors, ça complète notre questionnement. On vous remercie beaucoup d'avoir participé à cette consultation publique.

M. GILBERT PIGEON :

C'est à moi à vous remercier. Bonjour!

• 3140

LA PRÉSIDENTE :

Au revoir!

• 3145

Alors, simplement vous informer que la Commission ajourne ses travaux ce soir et elle les reprend demain, faites attention, elle les reprend à treize heures (13 h 00). Soyez bien attentifs, ce n'est pas treize heures trente (13 h 30) comme à l'habitude mais treize heures (13 h 00) demain. D'accord?

• 3150

Alors, bonne fin de soirée et à demain!

(FIN DE LA SÉANCE)

• 3155

Je, soussigné, MICHEL OLIVIER, sténographe officiel, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle en cette séance prise au moyen de la sténotypie, le tout conforme à la loi.

• 3160

Michel Olivier, s.o.